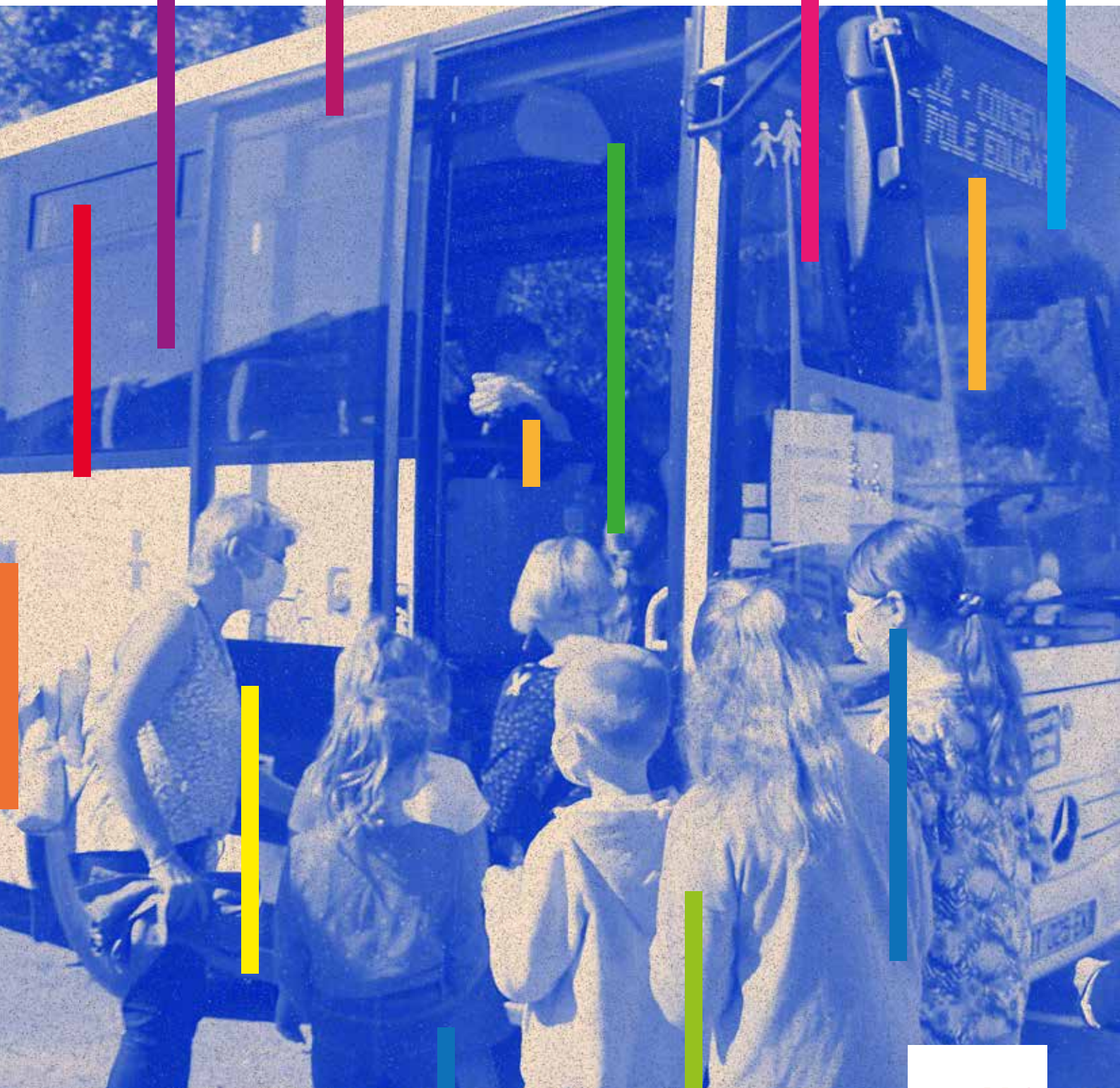


➤ Rapport d'Activité

2021



édito



ZAC des Guinottes 2



pays
d'Héricourt
communauté de communes

Malgré les effets de la crise sanitaire, notre collectivité a engagé des projets structurels pour le pays d'Héricourt en 2021. Avec le concours des maires et des élus municipaux, nous avons élaboré les contrats qui assureront notre développement pour les prochaines années.

Tout d'abord, le contrat PACT2 avec le Conseil Départemental signé le 26 février 2021 qui permettra de mobiliser près de 2 000 000 Euros pour notre territoire sur la période 2021-2026.

C'est également le contrat de relance et de transition écologique signé en juin 2021 avec Monsieur le Préfet de la Haute-Saône qui appuiera près de 120 actions inscrites.

C'est enfin la préparation du contrat métropolitain avec la Région Franche-Comté qui permettra de soutenir les projets culturels que nous engageons : la plateforme cinéma à Echenans, la construction de la salle de musiques actuelles et le Centre Régional des Arts du Cirque.

Deux nouveaux services majeurs de notre vie quotidienne sont mis en place :

- La connexion des foyers de la CCPH à la fibre optique.
- La gestion des transports scolaires à partir de septembre 2021 pour la Communauté de Communes grâce au transfert du financement régional qui concerne 96 circuits avec plus de 1000 élèves transportés quotidiennement en direction des écoles primaires, des collèges et du lycée.

En 2021, notre développement économique a été conforté par le soutien au développement de plusieurs entreprises aux Guinottes 2 : Packmat, SC70, In extenso.

Deux autres entreprises ont bénéficié de soutiens immobiliers : Prisma à Couthenans, l'entreprise Delavelle à Saulnot (fabrication de mobilier). Sur le plan économique toujours, nous avons préparé la troisième tranche des Guinottes et conduit des acquisitions et des études pour le futur Pôle de Développement Économique de Luze.

Trois services de notre vie quotidienne se développent encore :

- La construction d'un pôle périscolaire aux Chenevières (100 places)
- La concrétisation du schéma cyclable intercommunal
- L'accueil de 5 places supplémentaires à la crèche

Par ailleurs, nous avons œuvré pour maintenir la pression fiscale à un niveau très raisonnable.

Enfin, les élus ont adopté le pacte fiscal 2021-2026 qui préserve les apports financiers du FPIC en faveur de chaque commune.

Ce pacte prévoit également des concours financiers intercommunaux en faveur des projets communaux pour chaque commune.

Bien cordialement
Fernand Burkhalter

Fernand BURKHALTER

Maire d'Héricourt
Président de la communauté
de communes du pays d'Héricourt



pays d'Héricourt
communauté de communes

Maison du Territoire
3 rue Niémöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

payshericourt.fr

Conception impression :
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos : communauté de communes
du pays d'Héricourt, ville d'Héricourt et UP
Photo de couverture : Transport scolaires CCPH

L'identité communautaire du Pays d'Héricourt

La Communauté de Communes créée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 est un établissement public de coopération intercommunale doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Elle est composée de 23 communes qui ont décidé de s'unir pour œuvrer ensemble et concevoir un projet de territoire. Elle n'intervient que dans les seuls domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes membres.

La crise sanitaire s'est poursuivie pour la seconde année consécutive

La pandémie a encore cette année affecté le fonctionnement de la CCPH. Début avril, les écoles, collèges et lycées ont été fermés pour une durée de 3 semaines et les vacances scolaires ont été harmonisées pour toutes les zones. La crèche a également été fermée. Un service minimum auprès des enfants de personnel prioritaire a été mis en place pour ce service ainsi qu'au pôle cadet rousselle.

La mise en place d'un couvre-feu jusque fin juin et l'exigence d'un pass sanitaire en juillet a obligé les élus, la Direction générale et tous les services à s'adapter à ces nouvelles mesures.

Les réunions de bureau et conseil se sont tenues en visioconférence une bonne partie de l'année, toutefois la continuité du service public a été assurée pour l'intérêt de tous.

EN CHIFFRES

10 Séances plénières du Conseil communautaire

18 réunions de bureau

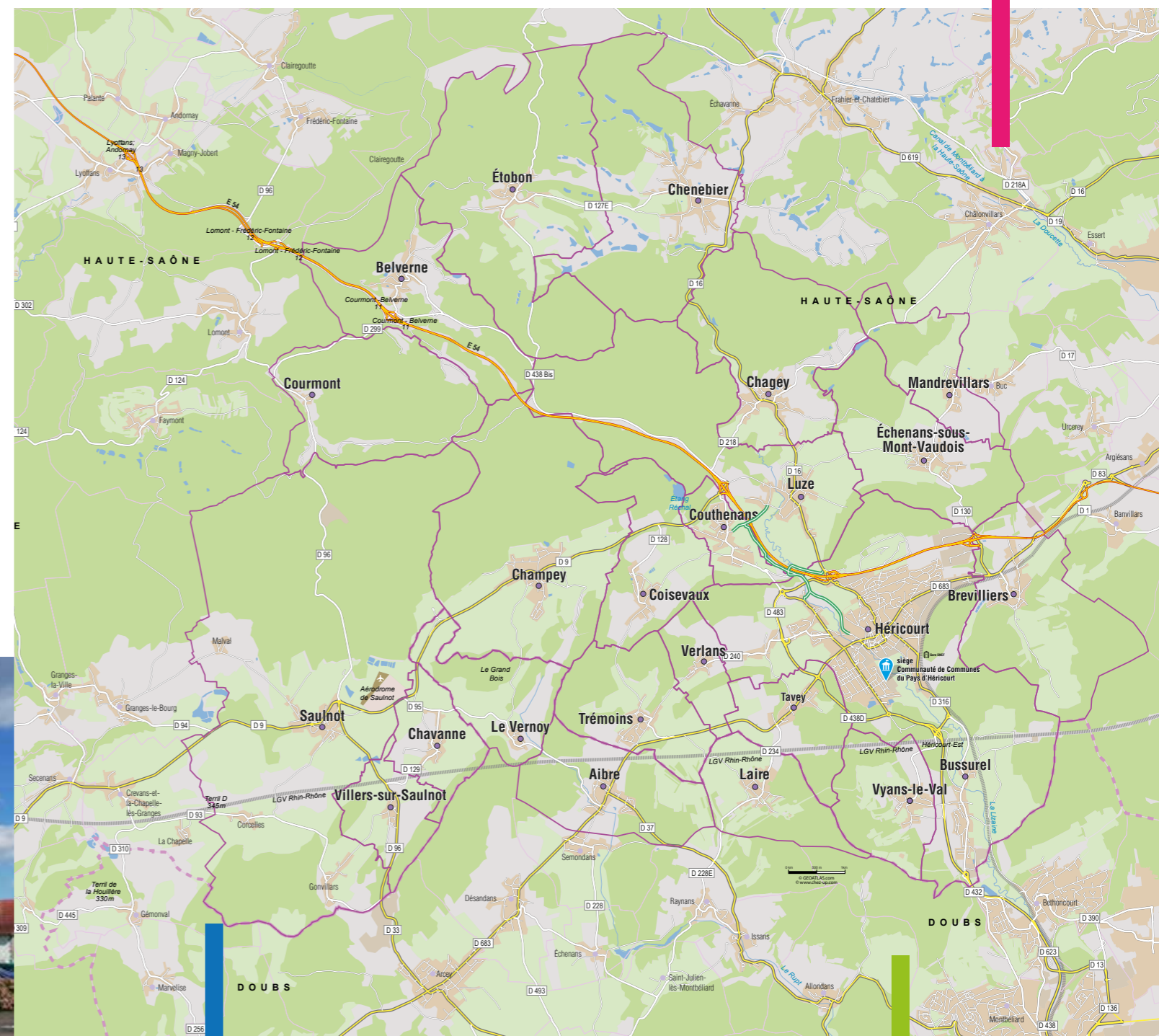
15 réunions de commission

252 délibérations

6 budgets



Siège de la CCPH



Territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Les Conseillers communautaires

Le Conseil Communautaire est composé de 48 délégués titulaires, 20 délégués suppléants selon la répartition suivante:

Le Président de la CCPH, Fernand BURKHALTER, prépare et exécute le budget. Il préside l'assemblée délibérante et met en application les décisions votées par le Conseil Communautaire.

Les services de la CCPH sont placés sous l'autorité du Président et sont dirigés par le Directeur Général des Services.



AIBRE

titulaire : Pascal BOULADE
suppléant : Jean-Marie CUNIN



BELVERNE

titulaire : Roger HASENFRATZ
suppléant : Pascal AUBERT



BREVILLIERS

titulaire : Michel CLAUDEL
suppléant : Daniel CHARMOILLAUX



CHAGEY

titulaire : Nicolas JOUFFRAY
suppléant : Christelle BELTRAN



CHALONVILLARS

titulaire : Jean-Claude KUBLER



CHALONVILLARS

titulaire : Sophie SEVRIG



CHAMPEY

titulaire : Jean VALLEY



CHAMPEY

titulaire : Pierre DUVERNOY



CHAVANNE

titulaire : Jean-Pierre MATHÉY
suppléant : Sébastien SENEOT



CHENEBIER

titulaire : Francis ABRV
suppléant : Pierre-Marie BELOT



COISEVAUX

titulaire : Pascale RAPP
suppléant : Jean-Michel LENORMAND



COURMONT

titulaire : Hugues VILLANI
suppléant : Aymeric LARCHER



COUTHENANS

titulaire : Jean-Pierre JEANROY
suppléant : David TRIPOGNEY



ÉCHENANS S/MT VAUDOIS

titulaire : Dominique CHAUDÉY
suppléant : Jean-Luc PAIRIS



ÉTOBON

titulaire : Daniel COUSSEAU
suppléant : André LOUIS



HÉRICOURT

Fernand BURKHALTER



HÉRICOURT

Martine PEQUIGNOT



HÉRICOURT

Pierre-Yves SUTTER



HÉRICOURT

Danielle BOURGON



HÉRICOURT

Christophe VAILLANT



HÉRICOURT

Alain PARCELLIER



HÉRICOURT

Catherine FORTES



HÉRICOURT

Patrick PAGLIA



HÉRICOURT

Dominique VARESCHARD



HÉRICOURT

Luc BERNARD



HÉRICOURT

Dahlila MEDDOUR



HÉRICOURT

Sylvie CANTI



HÉRICOURT

Jean-Luc PARIS



HÉRICOURT

Chantal GRASIER



HÉRICOURT

Ismâel MOUMAN



HÉRICOURT

Maryse GIROD



HÉRICOURT

Christophe GODARD



HÉRICOURT

Sylvie NARDIN



HÉRICOURT

Gilles LAZAR



HÉRICOURT

Sylvie DAVAL



HÉRICOURT

Quentin HAFEKOST



HÉRICOURT
Maryse PORTAZ



HÉRICOURT
Ouari BELAOUNI



HÉRICOURT
Patrick ADAM



LAIRE
titulaire : André-Marie DEPOUTOT
suppléant : Émile JOSSE



LE VERNOY
titulaire : Myriam IOSS
suppléant : Michel GERARD



LUZE
titulaire : Éric STEIB
suppléant : Carole VALLADONT



MANDREVILLARS
titulaire : Jean-Jacques SOMBTHAY
suppléant : Caroline DEWIER



SAULNOT
titulaire : Jean-François RIBIÈRE
suppléant : Claudine GOUSSET



TRÉMOINS
titulaire : Grégoire GILLE
suppléant : Georges DORMOY



VERLANS
titulaire : Luc BOULLÉE
suppléant : Philippe GUYOT



VILLERS S/SAULNOT
titulaire : Guy GREZEL
suppléant : Jacky BUTEL



VYANS LE VAL
titulaire : Yves LIGIER
suppléant : Étienne NUSSBAUMER

L'exécutif

Le bureau communautaire est composé des 8 Vice-Présidents, des 8 conseillers délégués et des maires de toutes les communes de la CCPH.

Président :
Fernand BURKHALTER

1^{er} Vice-président :
Dominique CHAUDEY
Aménagement du Territoire –
Environnement et développement
durable

Conseiller délégué :
Michel CLAUDEL
Participation citoyenne et Très haut
Débit

Conseiller délégué :
Pascal BOULADE
Urbanisme et habitat

Conseillère déléguée :
Pascale RAPP
Eau et assainissement

Conseiller délégué :
Jean-Pierre JEANROY
GEMAPI

Conseiller délégué :
Jean-Pierre MATHEY
Biodiversité et Marais de Saulnot

2^e Vice-président :
Éric STEIB
Développement économique

Conseiller délégué :
Nicolas JOUFFRAY
Tourisme, randonnée et patrimoine

3^e Vice-président :
André-Marie DEPOUTOT
Finances et mutualisation

4^e Vice-président :
Luc BOULLÉE
Culture et sport

Conseiller délégué :
Jean-Claude KUBLER
Communication

5^e Vice-présidente :
Martine PEQUIGNOT
Solidarités, économie sociale et
solidaire, emploi, insertion, formation
et handicap

Conseillère déléguée :
Myriam IOSS
Solidarités et santé

6^e Vice-président :
Jean VALLEY
Déchets ménagers et tri sélectif

7^e Vice-présidente :
Catherine FORTES
Enfance et jeunesse

8^e Vice-Présidente :
Dahlila MEDDOUR
Petite enfance

Les compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Compétences obligatoires

Aménagement du territoire

Développement économique

Politique locale du commerce

Promotion du tourisme

Aire d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Compétences supplémentaires

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et cadre de vie

Politique de la ville

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Haut-Débit

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Maison de service public

Gestion, développement et exploitation d'un SIG (Système d'Information géographique)

Aménagement rural d'intérêt communautaire

Participation par voie de subvention aux actions socioculturelles du Collège Pierre et Marie Curie

Défense incendie : Prise en charge des contributions

Transport : Autorité Organisatrice des Mobilités

Emploi, formation, insertion professionnelle



Dominique CHAUDEVY
Vice-Président

Les missions

• Projet de territoire :

Contribuer au projet de territoire de la Communauté de Communes, en recherchant la transversalité et la complémentarité entre les différents champs d'intervention de la CCPH.

• Développement durable :

Accélérer et coordonner les actions liées à la transition écologique et énergétique (rénovation de bâtiments, énergies renouvelables, qualité de l'air, mobilités...), en s'appuyant notamment sur le Plan Climat du Pays d'Héricourt.

• Mobilités :

Structurer et promouvoir une offre de mobilité alternative et de déplacements doux.

• Partenariats institutionnels :

Construire et animer un réseau de partenaires permettant d'inscrire la réalisation et le financement des actions de la CCPH en convergence avec les politiques locales, nationales et européennes.

• Financement des projets :

Assurer le suivi et la coordination des aides financières apportées aux actions de la communauté de communes, et faciliter le subventionnement des opérations des communes.

• Habitat

Attribution des subventions et actions destinées à promouvoir la politique de l'habitat.

Contractualisation



Signature du Contrat PACT 2

CONTRAT PACT (Programme d'Actions Concertées Territoriales) :

Pour rappel, le contrat PACT, signé en 2015 a permis à la CCPH de bénéficier des aides du Département à hauteur de 1 432 700 €. Ces aides, bonifiées suite à la signature d'un 1er avenant en 2017, sont passées à 1 525 773 € et 2 opérations supplémentaires ont été inscrites au contrat. La signature d'un second avenant en 2019 a permis de procéder à un ultime ajustement des projets en cours.

L'enveloppe a été bien consommée puisque 83.43 % des crédits, soit 1 272 938 € ont été utilisés.

Sur les 12 opérations inscrites au contrat, 10 sont soldées et 2 sont en cours en 2021.

CONTRAT PACT 2 :

Signé le 26 février, le contrat PACT 2 prend le relai du contrat PACT. C'est le premier contrat PACT 2 signé en Haute-Saône. 18 opérations sont inscrites au PACT 2 pour une enveloppe de 1 992 100 €.

5 projets ont déjà fait l'objet d'une notification et les 13 autres sont à déposer.



BUDGET : 1 822 709 €

3 agents

18 opérations inscrites au contrat PACT 2

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ :

En septembre 2019, le Contrat de Développement Métropolitain, signé conjointement avec la Région Bourgogne Franche-Comté, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, Pays de Montbéliard Agglomération, le Grand Belfort, la Communauté de Communes du Sud Territoire et la Communauté de Communes des Vosges du Sud, réservait une enveloppe à hauteur de 3 Millions d'euros pour 5 projets de la CCPH et 3 de la ville centre.

À la fin de l'année 2021, la consommation des crédits CCPH et Ville s'élève à 1124 000 € dont 495 000 € pour la CCPH, ce qui représente 37.47 % de crédits consommés dont 16.5 % pour la CCPH.

120 actions inscrites dans le CRTE

200 déplacements la navette Hôpital LGV

96 circuits de transports scolaires

1 000 élèves transportés quotidiennement

598 350 € d'enveloppe de fonds de concours aux communes pour la mandature

CONTRAT DE RURALITÉ :

Les opérations inscrites sur la convention financière 2020 relative au Contrat de Ruralité 2017-2020 ne sont pas soldées en 2021. Pour rappel, 12 opérations bénéficient de ces crédits d'État pour une enveloppe de 1 731 321 €. 6 opérations sont notifiées, 3 sont en cours de réalisation, 2 sont déposées et 1 est en cours de refonte du projet.

Fin 2021, ce sont 578 647 € qui ont été consommés sur l'enveloppe réservée, soit 34 % des crédits.

CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) :

En juin 2021, la CCPH signe le protocole d'engagement dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique qui incite ses cosignataires à s'accorder sur une première série d'actions concrètes pour relancer l'économie et soutenir, en amont du CRTE, des actions prêtes à démarrer.

Le 22 décembre, le CRTE est signé et il recense les opérations à mettre en œuvre durant toute la durée du contrat qui court jusqu'en 2027, soit 6 ans à compter de la date de sa signature. Il s'inscrit dans la stratégie de territoire de la Communauté de communes, et donne lieu aux orientations suivantes :

- Accompagner la transition écologique et énergétique de la Communauté de Communes.

- Promouvoir l'attractivité métropolitaine du territoire par un développement équilibré et cohérent.

- Accompagner un développement harmonieux du cadre de vie.

- Garantir la qualité de l'offre de services publics.

Plus de 120 actions ont été inscrites dans le CRTE, à l'initiative des communes et de la Communauté de Communes.

Le suivi de toutes ces politiques contractuelles avec l'État et nos partenaires (Département et Région) se traduit par de nombreuses négociations qui permettent de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement en favorisant les financements extérieurs.



Signature du CRTE

Mobilités

Autorité Organisatrice des Mobilités depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a élargi son champ de compétence en 2021. Elle est désormais en charge de l'organisation et du financement des transports scolaires sur son territoire. Cette prise de compétence a donné lieu à la signature d'une convention en Août 2021 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté de Communes intervient désormais dans différents domaines de la mobilité :

- Transports scolaires
- Transport à la demande
- Pistes cyclables

Un service spécifique « Mobilités » a été créé et rattaché au nouveau « Pôle Aménagement et Développement Durable » de la communauté de communes.



Bus de transport scolaire

TRANSPORTS SCOLAIRES : le 1^{er} exercice pour la CCPH

L'offre de service a été confortée pour la rentrée 2021, et s'organise autour de 96 circuits, soit plus de 1 000 élèves transportés quotidiennement. La CCPH propose ainsi une solution de desserte pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire intercommunal : écoles maternelles et primaires, collèges et lycée.

Le service a également été organisé de manière à transporter les enfants sur les différents sites d'accueil périscolaire, ou encore sur les lieux d'activité comme le bassin d'apprentissage de la natation.

À noter que les élus communautaires ont fait le choix de la gratuité des transports scolaires et d'une communication audacieuse.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, la fréquentation des bus HERIVA a retrouvé son rythme d'avant crise. Le service comptabilise près de 1 500 inscrits. Ce sont plus de 7 600 voyages qui ont été effectués en 2021.

La navette « hôpital / gare TGV », initialement en phase test (2019-2020), a été confortée et généralisée dans l'offre de transport. Elle représente 200 déplacements réalisés en 2021.

PISTES CYCLABLES

La Communauté de Communes poursuit le déploiement du Schéma des Voies Cyclables adopté en 2018. Après un premier tronçon de 4 km réalisé en 2019, deux nouveaux tronçons sont en cours de préparation :

- Voie du tram – Phase 2 : 9 km reliant Héricourt à Saulnot, via Couthenans, Coisevaux, Champey, Le Vernoy, Chavanne.

- Connexion à la « Coulée verte » : 9,5 km reliant Héricourt au territoire de Belfort (Coulée verte), via Luze, Échenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, Buc, Châlonvillars.

Les discussions menées en 2021 avec les des communes concernées ont permis d'engager une mission d'identification des tracés. Ces projets ont également reçu un accueil favorable des partenaires financiers, permettant d'envisager jusqu'à 70 % de subvention sur ces opérations.

CONNEXION – AIRE URBAINE BELFORT-MONTBÉLIARD

En parallèle de l'offre de service HERIVA, la Communauté de communes est membre du Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté et siège aux côtés du Syndicat Mixte des Transports en Commun de Belfort et de Pays Montbéliard Agglomération.

Cette collaboration s'est traduite en 2021 par la mise en place d'un ticket unique, permettant de se déplacer sur les 3 réseaux de transport OPTYMO (Territoire de Belfort), Evolity (Montbéliard Agglomération) et HERIVA. Ces tickets sont disponibles via l'application « Nord-Franche-Comté Mobilités ».

À noter que la Présidence du SMTNFC a été confiée à Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH.



PLUi

PLUi : Les élus ont débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Lancé en 2016 et retardé en raison de la crise sanitaire, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est entrée dans sa seconde phase. En effet, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en conseil communautaire le 11 février en visio-conférence. Il est la 1ère étape importante du PLUi avant le zonage, qui constituera la 2^e étape.

Le PADD expose le projet d'avenir du Pays d'Héricourt pour les années à venir en intégrant une démarche prospective et une réflexion stratégique concernant le fonctionnement du territoire et de ses projets futurs.

Ainsi, il constitue la clé de voute du PLUi grâce à sa triple dimension : politique, pédagogique et stratégique.

Les maires ont pu exprimer leurs choix d'aménagement et d'urbanisme et il en est ressorti un avis majoritairement favorable au projet.

Le PADD affirme la volonté d'œuvrer en faveur de l'attractivité du Pays d'Héricourt sans opposer développement économique et écologie.



Présentation de l'avancement du déploiement par HSN

La fibre arrive à la maison

Mardi 16 novembre 2021, HSN (Haute Saône Numérique) et HSF (Haute Saône Fibre) ont présenté un point d'avancement précis sur le déploiement de la fibre chez l'habitant (Ftth) dans le Pays d'Héricourt.

Après la pose du NRO (Nœud de Raccordement Optique) à Héricourt en juillet 2019, 22 SRO (Sous Répartiteurs Optiques) ont été installés dans Héricourt et dans les 14 villages autour de la ville (Brevilliers, Échenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, Aibre, Chagey, Champey, Coisevaux, Couthenans, Laire, Le Vernoy, Luze, Trémoins, Verlans et Vyans le Val).

286 km de câbles fibres ont été déployés pour desservir 9 222 prises (Habitations et entreprises).

Aujourd'hui, une dizaine de Fournisseurs d'Accès (FAI) se sont positionnés sur notre secteur dont ORANGE et FREE. Depuis le 5 décembre, la commercialisation pour les 14 communes a débuté.

Pour les autres communes de la CCPH, le déploiement est assuré par HAUTE SAÔNE FIBRE. Il est déjà en cours sur certaines communes et tous les foyers seront raccordés en 2022 et 2023.

AED et fonds de concours : un coup de pouce pour les communes

AED :

Comme chaque année, la CCPH soutient financièrement les communes. 12 communes ont ainsi bénéficié de l'abondement par la CCPH de l'Aide Exceptionnelle Départementale qui s'élève à **38 417,01 €** pour 2021.

COMMUNES	MONTANT VERSÉ
Chenebier	3 571,95 €
Héricourt	11 355,00 €
Laire	4 166,91 €
Trémoins	2 112,60 €
Verlans	904,20 €
Chagey	1 968,60 €
Champey	3 279,00 €
Mandrevillars	1 875,60 €
Villers-sur-Saulnot	927,45 €
Luze	1 942,20 €
Saulnot	3 609,90 €
Belverne	2 703,60 €

Fonds de concours aux communes :

Depuis 2011, la CCPH a affirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes dans leur développement en votant une enveloppe de fonds de concours à chaque nouveau mandat. Ainsi, une part forfaitaire de **12 000 €** par commune et une part variable de 15 € déterminent l'enveloppe individuelle du fonds de concours. C'est donc une enveloppe de **598 350 €** qui est affectée à cette politique sur la mandature.

La commune de Luze a bénéficié de la totalité de son fonds de concours de **22 935 €** pour le remplacement des jeux de son aire de jeux.



Travaux à Laire

La commune de Laire a également consommé son enveloppe de **18 180 €** pour les travaux de sécurisation pour les piétons le long de la RD 234.

Quant aux communes de Chavanne et Héricourt, la consommation des enveloppes a été partielle. Ainsi, ce sont **11 000 €** qui ont été consommés sur l'enveloppe de **15 615 €** pour les

travaux d'aménagement de la rue de la Maissonette à Chavanne et ce sont **65 000 €** sur l'enveloppe de **175 215 €** attribuée à Héricourt qui ont été utilisés pour la rénovation du parvis de la tour du château - T1.

Au total, **117 115 €** ont été dépensés au titre des fonds de concours aux communes sur l'année 2021.

COMMUNES	MONTANT VERSÉ
Laire	18 180,00 €
Luze	22 935,00 €
Chavanne	11 000,00 €
Héricourt	65 000,00 €
TOTAL	117 115,00 €

Service commun du droit des sols

Mis en place en juillet 2015, le service commun d'Application du Droit des Sols de la CCPH gère le traitement des demandes d'usagers en matière de documents d'urbanisme pour les

19 communes qui ont adhéré. Ce sont donc plus de 4 800 dossiers qui ont été traités par les agents, dont 932 en 2021.

COMMUNE	TOTAL PAR COMMUNE 2015	TOTAL PAR COMMUNE 2016	TOTAL PAR COMMUNE 2017	TOTAL PAR COMMUNE 2018	TOTAL PAR COMMUNE 2019	TOTAL PAR COMMUNE 2020	TOTAL PAR COMMUNE 2021	TOTAL PAR COMMUNE
BELVERNE	2	4	4	5	4	8	4	31
BREVIILLIERS	9	15	9	16	40	27	14	130
CHAGEY	4	9	16	12	31	22	25	119
CHALONVILLARS	8	30	39	33	56	52	56	274
CHAMPEY	8	17	17	9	29	23	48	151
CHENEBIER	10	22	32	30	39	57	60	250
CLAIREGOUTTE	0	19	22	22	26	19	14	122
COUTHENANS	4	10	18	19	50	39	33	173
ÉCHENANS	12	17	25	26	23	31	33	167
ÉTOBON	5	10	7	10	15	19	11	77
HÉRICOURT	158	340	347	418	372	344	451	2430
LUZE	6	22	32	20	60	61	53	254
MANDREVILLARS	8	21	24	42	35	17	19	166
SAULNOT	11	23	27	22	33	39	45	200
TAVEY	9	17	12	22	13			73
VERLANS	7	2	4	10	8	6	15	52
VYANS LE VAL	7	9	11	15	21	14	17	94
LE VERNOY			7	3	5	5	8	28
CHAVANNE			1	3	7	9	26	46
TOTAL	268	587	654	737	867	792	932	4837

Habitat



Dominique CHAUDEY
Vice-Président



Pascal BOULADE
Conseillé délégué

EN CHIFFRES

BUDGET : 89 213 €

1 agent

127 nouveaux contacts

11 362 € de subventions CCPH

50 % des projets localisés sur Héricourt et 50 % dans les villages

90 % des contacts sont des propriétaires occupants

HABITAT 2020 : La CCPH renouvelle ses engagements

Afin de renforcer l'attractivité générale de son territoire, la CCPH a décidé de poursuivre les actions déjà initiées en renouvelant ses engagements dans l'amélioration de l'habitat en signant le Programme d'Action Concertée Territoriale 2 (PACT 2).

Ainsi, la CCPH, contribue à l'amélioration de l'habitat sur son territoire en intervenant :

En faveur des propriétaires occupants :

Habiter mieux sérénité

- Prime de 500 €
- Frais de dossier de 150 € à la charge des propriétaires.

Autonomie préventive

- 25 % de 8 000 € de travaux subventionnables.

En faveur des propriétaires bailleurs :

Logements conventionnés

- 5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH dans la limite de 80 000 € ht maximum de travaux.

Habiter mieux

- 2 000 € par logement conventionnés si gain de 35 % et obtention d'une étiquette énergétique C après travaux.

Dispositif spécifique (propriétaires bailleurs et occupants) :

Façades

- 10 % de 8 000 € ht de travaux subventionnables.

Le cabinet SOLIHA est missionné pour assurer l'animation et le suivi des dossiers mais aussi des permanences mensuelles permettant aux habitants de la CCPH d'être informés des aides pouvant leur être allouées.

En 2021, 127 nouveaux contacts ont été enregistrés et 34 ont d'ores et déjà été classés sans suite. Le classement sans suite peut être dû à

des revenus trop élevés, un logement de moins de 15 ans ou une inéligibilité du projet (dossier éligible au dispositif « MAPRIMERENOV » et traité directement par le propriétaire et non par SOLIHA).

29 dossiers ont été déposés et sont répartis de la façon suivante :

	Habiter mieux sérénité	auto-nomie curative	Façade	Total
Nombre de projet subventionnés	12	9	8	29
Montant des travaux	349 227 €	71 324 €	116 582 €	537 133 €
Montant des subventions	234 070 €	38 961 €	6 362 €	279 393 €
Dont ANAH	176 934 €	31 062 €	x	207 996 €
Dont prime HM	34 743 €	x	x	34 743 €
Dont Conseil Départemental	11 643 €	4 899 €	x	16 542 €
Dont CCPH	5000 €	x	6 362 €	11 362 €
Dont caisse de retraite	5 750 €	3 000 €	x	875 €
Moyenne travaux par dossier	29 102 €	7 925 €	14 573 €	
Moyenne de subvention par dossier	19 506 €	4 299 €	795 €	
Taux moyen de subvention	67 %	54 %	5 %	

Étude d'opportunité de mise en œuvre d'une OPAH RU

Qu'est-ce qu'une OPAH RU ?

Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain qui se matérialise par une convention de partenariat signé entre l'ANAH, la collectivité contractante et le Département. Signée pour une durée de 3 à 5 ans, cette convention expose le diagnostic, les objectifs, le programme d'actions à engager et précise les engagements de chaque signataire.

Lancement d'une étude d'opportunité par la CCPH :

En juillet 2021, la CCPH a missionné le cabinet SOLIHA afin qu'il réalise une étude d'opportunité pour la mise en place d'une OPAH-RU sur son territoire. L'objectif de cette étude est de définir la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une OPAH-RU à l'échelle du centre-ville d'Héricourt et en relation avec le territoire de la CCPH, mais également de réaliser un état des lieux synthétique du parc de logements.

Pour la CCPH, le but de cette étude est d'ensuite candidater auprès du Département qui est co-signataire du contrat.



Eric STEIB
Vice-Président

EN CHIFFRES

BUDGET : 5 678 990 €

2 agents

Les missions

- **Promouvoir l'attractivité économique du territoire.**
- **Promouvoir l'offre commerciale et artisanale locale** en partenariat

avec l'association des commerçants du Pays d'Héricourt.

• **Proposer une offre foncière adaptée aux besoin des entreprises** par l'aménagement de zones d'activité et la construction d'une offre immobilière artisanale en partenariat avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise.

• **Soutenir les investissements matériels des TPE** en partenariat avec la Région.

• **Soutenir le développement des entreprises de type industriel** par des aides aux investissements immobiliers en partenariat avec le Département et la Région.

• **Être partenaires des différents acteurs du développement économique** à l'échelle de l'aire urbaine, du Département et de la Région (Pôle Métropolitain, réseau économique territorial, Agence économique régionale, SEDIA, ..).

• **Accompagner la création et le développement des TPE** à travers le dispositif de prêts d'honneur en partenariat avec Initiative Haute Saône.

• **Assurer une animation territoriale** à travers des rencontres thématique avec l'appui des acteurs du territoire.

• **Gérer le Centre d'Affaires Pierre Carmien.**

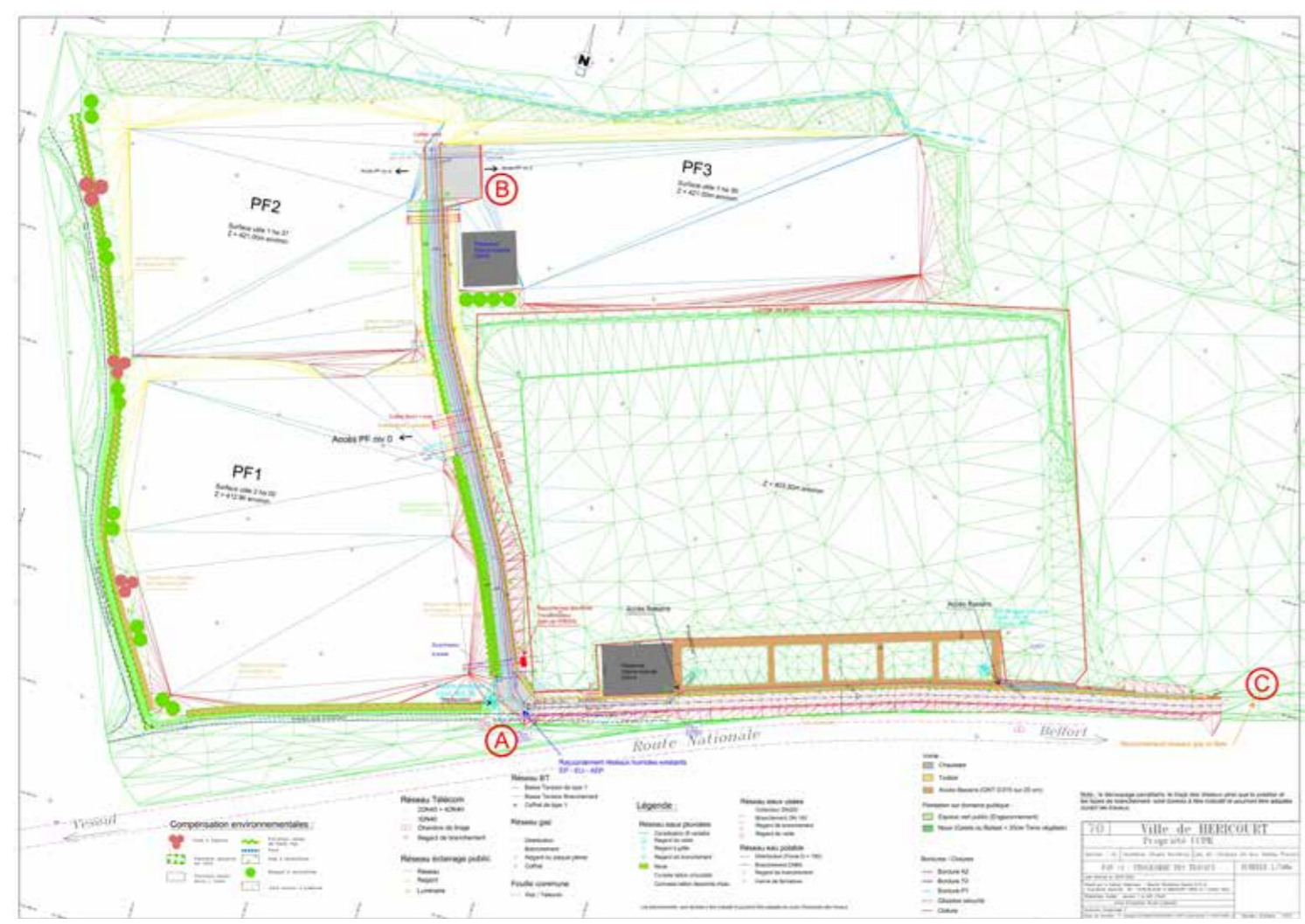
Pôle de développement économique des Guinnottes 3 : validation de l'avant-projet définitif et poursuite des études

Le 30 septembre, les élus ont validé le plan de financement et l'avant-projet définitif de l'aménagement de la seconde tranche du Pôle de développement économique des Guinnottes 3.

Pour un montant de travaux de **1 800 000 €** il s'agira de créer 3 nouvelles plateformes à destination d'entreprises industrielles. Le projet intègre une dimension écologique avec des prescriptions environnementales en matière d'intégration paysagères des bâtiments ainsi que des espaces

verts privilégiant une végétation locale et des aménagements pour la petite faune.

2021 a été consacré à la mise en œuvre de toutes les procédures réglementaires préalables à l'aménagement des terrains.



Plan des Guinnottes 3

Pacte Régional pour les Territoires : soutenir les projets des TPE en réponse à la crise sanitaire

En juin 2020, la CCPH s'est engagée aux côtés de la Région pour soutenir les Très Petites Entreprises du territoire intercommunal et leur permettre de faire face à la crise sanitaire à travers un Pacte Régional pour les Territoires composés de plusieurs fonds abondés par la Région et la CCPH :

- Le Fonds Régional d'Avances Remboursables en soutien à la trésorerie,
- Le Fond Régional des Territoires qui prend la forme de subventions en fonctionnement et en investissement. Le dispositif a pris fin au 31 décembre 2021. Pour les entreprises, ce soutien conjoint de la Région et de la CCPH a été un accélérateur de projet sur les investissements voire un déclencheur pour certaines entreprises qui ont pu étoffer leur offre, renforcer leur attractivité ou renouveler leur matériel professionnel.

EN CHIFFRES

- 3 plateformes au pôle de développement économique des Guinnottes 3
- 103 aides d'urgence en fonctionnement aux entreprises dans le cadre du Pacte Régional pour les Territoires
- 5 entreprises ont bénéficié d'une subvention pour leurs investissements immobiliers

Ont été attribuées

- 32 aides en soutien aux investissements pour un montant total de **105 466 €**.
- 103 aides en fonctionnement (aide d'urgence pour faire face aux fermetures administratives ou aide à la création de sites de e-commerce) pour un montant total de **58 900 €**.
- 3 aides à la trésorerie sous forme de prêt à taux 0 pour un montant total de **25 000 €**.



Magasin Calista à Héricourt

Immobilier d'entreprise : soutenir les entreprises dans leurs projets de développement

En 2021, cinq entreprises ont bénéficié d'une aide sous forme de subvention en soutien à leurs investissements immobiliers :

- Janvier : **50 000 €** à SC70 pour la construction d'un centre de traitement des véhicules hors d'usage (Pôle de développement économique des Guinnottes 3).

• Février : **50 000 €** à PACKMAT SYSTEM pour la construction d'un atelier de 5000 m² sur le pôle de développement économique des Guinnottes 2.

• Mai : **40 750 €** à PRISMA pour la construction d'un atelier de conception et fabrication de machines spéciales pour l'industrie à Couthenans (Zone du Charbonneau).

• Juillet : 11 677 € au groupe Handy Up / ADAPEI 70 pour la construction d'un bâtiment dédié à la diversification de sa production sur le pôle de développement économique des Guinnottes 2.

• Novembre : 12 243 € à l'atelier Hugo DELAVELLE pour la requalification d'un bâtiment en scierie pour la fabrication de mobilier haut de gamme.

À noter que le soutien de la CCPH a permis à ces entreprises de bénéficier de subventions complémentaires de la part du Département et de la Région.



Chantier PRISMA



Bâtiment PRISMA

Zoom sur l'inauguration de l'atelier Hugo DELAVELLE

Le 17 septembre, l'atelier Hugo DELAVELLE ouvrait ses portes pour l'inauguration officielle de ses nouveaux locaux situés à Saulnot.

L'entreprise créée en 2009 par Monsieur DELAVELLE conçoit et fabrique du mobilier haut de gamme à partir de bois sélectionnés avec soin majoritairement en Franche-Comté. Elle compte aujourd'hui une dizaine de salariés.

Les nouveaux locaux, plus spacieux et plus fonctionnels vont permettre à l'entreprise de se développer sur le marché européen et américain. Ce projet a bénéficié d'un soutien de la CCPH, de la Région et du Département de la Haute-Saône.

Inauguration



Atelier Hugo Delavelle

Pôle de développement économique des Guinnottes 2 : cession d'une parcelle à DIDIER DISTRIBUTION

En mai 2021, les élus ont voté la cession du lot 1 de la zone d'activité des Guinnottes 2 à Monsieur Christian DIDIER dans le cadre du développement de sa société installée sur site depuis 2015.

Ce nouvel espace, situé en entrée de zone, en face du bâtiment actuel, verra la construction d'une surface de vente de produits congelés et de produits frais à destination des particuliers. La construction débutera fin 2022.



Didier Distribution

Soutien à la création d'entreprise : opération CREAFFAIRE

Comme chaque année la CCPH a participé en partenariat avec BGE Franche-Comté à l'opération CREAFFAIRE.

Le point d'orgue de l'opération est la journée « Speed-meeting » de rencontre entre les porteurs de projets et les professionnels de la création d'entreprise.

Cet évènement, toujours très attendu par l'ensemble des acteurs a pu se tenir dans un contexte sanitaire particulier à la Maison de la Formation en septembre 2021.



Speed-meeting

Animation périscolaire et loisirs



Catherine FORTES
Vice-Présidente

Les missions

8 pôles périscolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt proposent différents accueils aux enfants âgés de 3 à 12 ans :

- périscolaire du lundi au vendredi avec un accueil matin, midi et soir.
- les mercredis : ouvert de 7h30 à 18h30 sur les pôles Cadet Rousselle, Coisevaux, Chenebier et Échenans sous Mont Vaudois.
- les petites vacances sur les pôles d'Héricourt, Coisevaux, Saulnot, Échenans et Chenebier (1semaine sur 2).

- les grandes vacances sur les pôles de Coisevaux, Saulnot, Échenans sous Mont Vaudois au mois de juillet et Cadet Rousselle en juillet et aout.

Ce service contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le ministère de tutelle est celui de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et le principal partenaire financier est la Caisse d'Allocations Familiales.

Comme l'année précédente, 2021 sera chamboulée sous les préaux : pas de brassage de classe à la restauration scolaire et dans les activités sportives. Les enfants et le personnel s'adaptent aux protocoles sanitaires souvent modifiés dans un contexte délicat de contraintes.

Le nouveau pôle périscolaire des Chenevières a ouvert ses portes le 8 novembre

Le nouveau pôle périscolaire intercommunal des Chenevières permet d'accueillir les enfants des écoles Louise Michel, Poirey et Ploye ainsi que les enfants de Bussurel et Vyans-le-Val en restauration scolaire.

Cet espace de 300 m² offre aux petits et aux grands un lieu de vie respectueux de l'environnement, sécurisé et agréable.

Les enfants et l'ensemble du personnel sont ravis de ce nouvel espace.



Le Pôle



La salle de restauration

La maison de tous les dangers



Les enfants très attentifs

Le 1^{er} décembre, les enfants ont pu participer à la manifestation « la maison de tous les dangers ». À cette occasion 65 enfants ont participé à un spectacle et assisté à des ateliers de sensibilisation. L'atelier phare est la visite des camions de pompiers et de secours.

EN CHIFFRES

BUDGET : 2 946 778 €

37 agents

8 pôles périscolaires

183 jours d'ouverture

37 807 journées enfants réalisées
(2020 : 31 049, 2019 : 45021
et 2018 : 45 452)

Cuisine centrale : Mise en place de la Loi EGALIM



légende photo

Depuis son ouverture en 2012, la cuisine centrale reste gage de qualité et d'adaptabilité en termes de repas servis. Sa rigueur, quant à la prise en compte des allergènes, est de mise au travers des 700 repas servis au quotidien.

2021 marque également la préparation à la mise en place de la loi EGALIM qui exige de proposer des repas de qualité en intégrant 50 % de produits labélisés dont 30 % de Bio.

Dans le cadre de la consultation des nouveaux fournisseurs, les élus et les équipes techniques ont participé à une journée de dégustation. Il s'agit de goûter aux produits afin de choisir la meilleure qualité des produits sans connaître la provenance, dans l'anonymat des fournisseurs qui ont répondu à l'appel d'offres.

96 358 repas ont été servis en 2021

	2020	2021
Chalonvillars	4 777	6 670
Saulnot	8 071	10 229
Chenebier	4 136	5 234
Échenans	11 993	16 807
Coisevaux	14 280	18 985
Héricourt / Bussurel	29 068	38 433
Total	72 265	96 358



Le sourire des enfants devant les assiettes

Les activités

Les animateurs regorgent toujours d'idées pour renouveler l'offre éducative et artistique en adaptant les activités aux tranches d'âges et aux envies des enfants.

Grand jeu pour les petits et les grands



Les activités sportives pour les enfants de 6 à 12 ans



Les activités manuelles pour les enfants de 3 à 6 ans

Tourisme cadre de vie patrimoine



Éric STEIB
Vice-Président



Nicolas JOUFFRAY
Conseiller délégué

EN CHIFFRES

BUDGET : 53 416 €

1 agent

136 kms de sentiers de randonnée

100 topoguides vendus

16 sentiers entretenus par les SGH randonnée

9 tronçons entretenus par les randonneurs de la Vallée du Rupt

Les missions

Développement local :

Soutenir le dynamisme et l'attractivité du territoire, en particulier dans les domaines du tourisme et du patrimoine, du partenariat avec les associations locales...

Randonnée : une collaboration efficace entre les SGH randonnée, Les randonneurs de la Vallée du Rupt et la CCPH



Depuis 2007, le CCPH et les SGH randonnée travaillent ensemble pour proposer des sentiers de qualité aux promeneurs. Ainsi par voie de conventionnement, le Club des SGH randonnée est missionné par la CCPH pour entretenir les 136 km de sentiers qui parcourent le territoire.

Pour rappel, le club est chargé du petit nettoyage des sentiers, de la vérification de l'état du balisage, du remplacement des plaquettes manquantes, de la réfection de la

signalétique directionnelle dégradée et du contrôle de l'état des ouvrages mis en place (pont pour franchissement de ruisseaux, passage de clôtures, main courante, ...) sur l'ensemble des sentiers de randonnée.

La Communauté de Communes, pour sa part, fournit au club le matériel nécessaire à l'entretien des sentiers (poteaux et scellements, signalétique, plaquettes, pictogrammes, petit matériel). Elle s'engage à réaliser les travaux d'aménagement lourds et fait appel à Érige, entreprise d'insertion spécialisée dans la préservation du patrimoine et de l'environnement pour les travaux de débroussaillage.

Depuis 2020, les Randonneurs de la Vallée du Rupt sont également subventionnés pour l'entretien des 20 km de sentier passant sur les communes du Doubs qui font partie de la CCPH. L'association bénéficie du même conventionnement que les SGH randonnée.

Patrimoine : la Ceinture fortifiée Séré de Rivières

La CCPH s'est associée au Grand Belfort, à Pays de Montbéliard Agglomération et à la ville de Giromagny pour promouvoir l'ensemble des fortifications présentes sur leur territoire réalisées par le Général Séré de Rivières. Le Grand Belfort est le pilote de cette opération qui consiste à réaliser sur plusieurs années diverses actions de mise en valeur de ce patrimoine.

En février 2021, le conseil communautaire à l'unanimité a adopté la convention et s'engage ainsi dans la création d'une charte graphique, la réalisation d'un site internet et l'élaboration d'un support de communication partagé.

Tourisme : le collectif Vosges du Sud contribue à la valorisation du territoire communautaire

Pour rappel, en mars 2018, la CCPH a signé un protocole de coopération pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives en matière de communication touristique. Il s'agit d'un partenariat entre plusieurs EPCI, piloté par Destination 70.

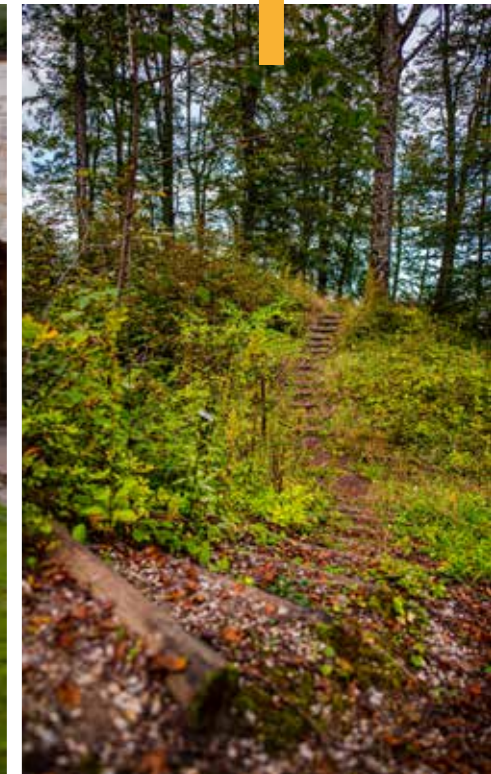
Le 25 février 2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a adopté la convention pluriannuelle et le plan d'action 2021.

Les différentes actions mises en œuvre sur 2021 sont :

- La réalisation d'un complément vidéo promouvant la destination Vosges du Sud.
- L'actualisation et l'impression de la carte Vosges du Sud.



Le fort du Mont Vaudois



Sentier à Étobon

• Un reportage photographique sur chaque territoire partenaire.

• Une campagne de promotion sur 2 saisons sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram). Pour la CCPH c'est le Fort du Mont Vaudois qui a été mis à l'honneur et pour l'anecdote, c'est la campagne Facebook qui a fait l'objet du plus grand nombre de vue de la saison 2 avec 328 421 personnes touchées.

• Un blog trip influenceurs avec la venue de 4 influenceurs sur les différents territoires. Pour la CCPH, les influenceurs ont été logés à la Filature où ils ont également mangé, puis visite du Fort du Mont Vaudois et dégustation de pain avec les fours spécialement mis en marche pour l'occasion. Un article a été réalisé dans leur blog et relayé sur leur compte Instagram.

Environnement déchets



Jean VALLEY
Vice-Président

EN CHIFFRES

BUDGET : 1 949 403 €

8 agents

Les missions

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La collecte est assurée en régie et le traitement est délégué au SYTEVOM.

Points à retenir

Les indicateurs généraux

- Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés.
- Tous déchets confondus, 12 859,89 tonnes ont été collectées en 2021 contre 12 346,83 tonnes en 2020 (+ 4,16 %) soit +513,06 tonnes en 2021.
- Le ratio annuel par habitant passe de 574,54 kg/habitant en 2020 à 594,94 kg/habitant.
- 17 431 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + 45 bacs.
- 9 856 abonnements soit +100.
- 24 836 factures éditées, 620 mandats et 213 titres.

Les points forts de la CCPH

- -22,74 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2020.
- 142 Kg d'OMR par habitant contre 143,65 Kg par habitant en 2020, contre 231 Kg au niveau national.
- + 37,66 tonnes de tri sélectif en porte à porte, soit un ratio de 65,55 Kg par habitant contre 51 Kg au niveau national.
- 2 542 composteurs achetés depuis 2007 dont 122 en 2021.
- Un budget maîtrisé.
- Le renfort d'un ambassadeur du tri.
- Un tarification au juste prix.
- Une équipe formée avec un maître composteur.

Les points de vigilance

- + 495,34 tonnes de déchets supplémentaires sur les déchetteries, soit + 7 %.
- 70 368 € de reversement CITÉO en baisse régulière depuis 2017.
- Augmentation des coûts du SYTEVOM et de la TGAP.
- Un taux de refus de tri encore élevé.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets pour 2021

Celui-ci fait l'objet d'un rapport distinct. N'est présentée ici qu'une synthèse.

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et

l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la

Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1.

Malgré la pandémie, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j / 7 y compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

Tonnages collectés

Ordures ménagères résiduelles

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38

La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 142 Kg/ Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 231 Kg/Hab. (données ADEME 2020)

Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	751,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59

2021 connaît une légère hausse des tonnages du recyclage.

Le ratio est de 65,55 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 51 Kg/Hab. (données ADEME 2020).



La benne de collecte

Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins.

Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maîtrise de l'inflation.

Tarif de 2001 à 2014

Tarifs en €	2001	2002	2003	2004	2005		2006		de 2007 à 2014	
					VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96,45	93,40
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192,50	186	195,40	188,80
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45
Artisans - commerçants / Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45
Artisans - commerçants / Litre	1,52	1,60	48 + 0,50 / litre	51 + 0,53 / litre	57 + 0,543/litre	51,7 + 0,543/litre	58 + 0,56/litre	53,10 + 0,558/litre	58,90 + 0,565/litre	53,10 + 0,565/litre

Tarifs des ménages en bacs individuels de 2015 à 2021 :

	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020	Part fixe 2021
1 personne	80 L	82,20 €	79,85 €	84,35 €
2 personnes	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €
3 et 4 personnes	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €
5 personnes et +	240 L	171,60 €	167,70 €	176,90 €
résidence secondaire		75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	79,10 € sans seuil de levée

Détail du coût du service

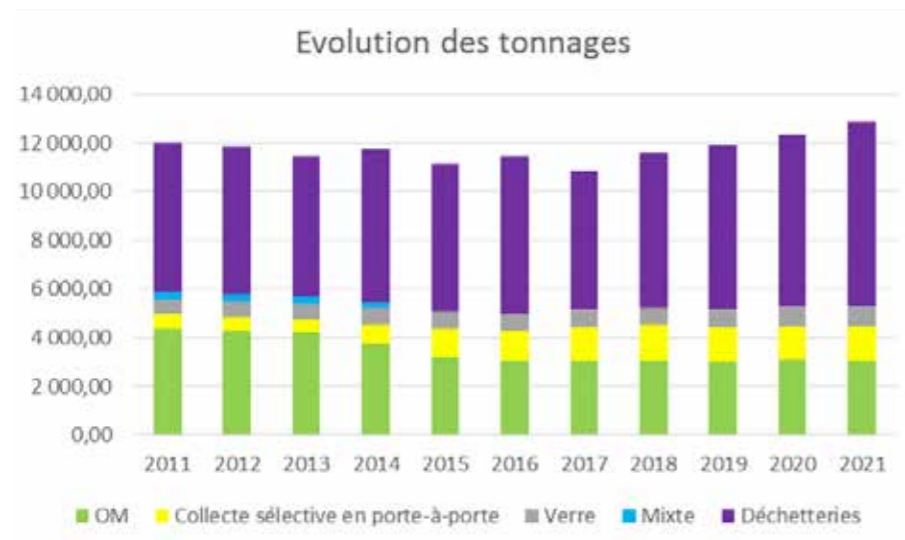
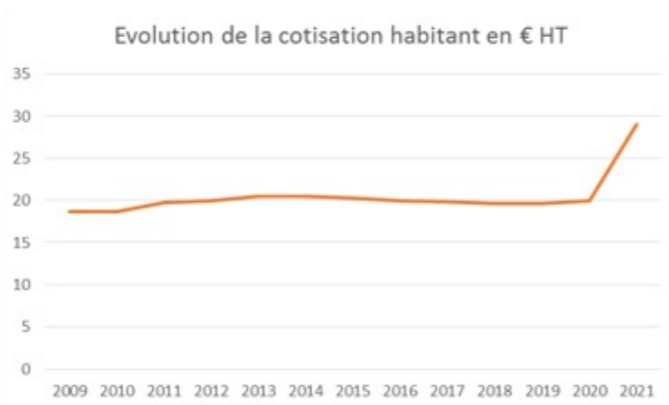
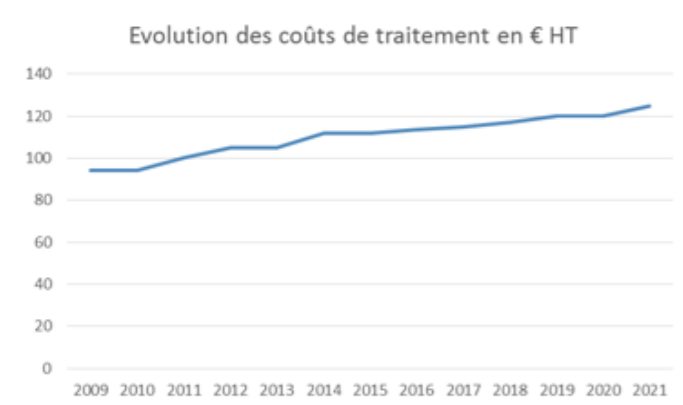
Résultat de l'exercice 2021

Coût à l'habitant et coût de traitement : Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes 125,00 € ht (soit 137,50 € ttc), ce qui représente

une dépense de 421 352,25 € ttc en 2021. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au

SYTEVOM s'élève à 29,00 € ht (soit 31,90 € ttc) par habitant (population de référence SYTEVOM 21 579 Hab.). Cela a représenté 688 370,10€ ttc de cotisation adhérent pour l'année 2021.



On note en 2021 que les déchets issus des déchetteries sont en forte croissance par rapport aux années précédentes, induisant des coûts plus importants de la part du SYTEVOM.

Exemple de refus de tri



Animations de l'ambassadeur du tri



Stand compostage



Atelier Tawashi



Développement culturel



Dans le Pays d'Héricourt :

La CCPH a intégré l'ensemble de ces grands enjeux bien avant la promulgation de la loi. Ainsi la Médiathèque F. Mitterrand répond aux missions formalisées par le législateur en permettant aux publics :

- d'accéder librement aux locaux sur des horaires élargis (32 heures hebdomadaire du mardi au samedi),

- d'appliquer des prix bas pour pouvoir emprunter des documents (avec notamment la gratuité pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi),

- de proposer une multiplicité de supports à emprunter (livres, magazines, jeux, jeux vidéo, CD, œuvres d'art, consoles de jeu, ressources numériques),

- de permettre d'emprunter un nombre illimité de documents pour trois mois,

- de participer à l'inclusion numérique par la mise à disposition de matériel informatique, de wifi gratuit et d'accompagnements personnalisés à la demande,

- de développer des services favorisant une approche pluridisciplinaire de la culture et des loisirs (livre et lecture, jeu, arts plastiques, nature, musique...),

- de proposer de nombreuses animations dans tous les domaines et gratuites pour tous,

- de construire des partenariats d'Éducation Artistique et Culturelle avec de nombreux partenaires du territoire,

- d'intégrer à ses actions de médiation les publics éloignés ou empêchés (social, handicap, allophones...),

- d'innover et de proposer régulièrement de nouveaux services (ludothèque, FabLab, artothèque, Micro-Folie...),

- de faire vivre ses collections documentaires par une politique d'acquisition pluraliste qui tient compte des suggestions des emprunteurs,

- d'assurer les liens avec les bibliothèques municipales des communes du Pays d'Héricourt en partenariat avec la Médiathèque Départementale.

Les missions

La loi :

Le 21 Décembre 2021, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté à l'unanimité une loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Pour la première fois en France, les missions des bibliothèques publiques sont définies par la loi. Ainsi le texte prévoit que les bibliothèques doivent :

- garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs,

- favoriser le développement de la lecture,

- jouer un rôle dans la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme, la conservation et la transmission du patrimoine et l'exercice des droits culturels,

- coopérer avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires,

- garantir la liberté et la gratuité d'accès aux espaces publics des bibliothèques de même que la consultation sur place,

- mettre en œuvre sous la responsabilité des professionnels une politique documentaire avec une exigence de pluralisme et de diversité des collections,

- appliquer le principe d'exemption de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales.

Cette nouvelle loi reconnaît également la notion de lecture publique d'intérêt intercommunal.



Luc BOULLÉE
Vice-Président

Médiathèque François Mitterrand



BUDGET : 676 258 €

11 agents

2 197 œuvres visibles dans le musée numérique

240 personnes accueillies à Héribert

159 000 documents empruntés

14 000 connexions sur le site internet



Signature avec la DRAC d'un nouveau contrat "Territoire Lecture"

En 2021 le Conseil Communautaire a validé le déploiement à la Médiathèque, via un soutien financier de la DRAC, d'un nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL). Ce CTL, construit en prolongement du précédent qui avait permis la mise en œuvre des services arts plastiques de la médiathèque (Hérilab et artothèque), s'élabore sur le projet artistique suivant :

Arts plastiques / Écriture / Images animées

Par ce projet la médiathèque poursuit son action autour de la rencontre entre arts plastiques et écriture en y associant un champ artistique supplémentaire : l'image animée. De 2021 à 2023, un investissement fort sur le numérique va permettre à la médiathèque de travailler sur des médias plus larges.

Ainsi la problématique d'une éducation à l'image animée, dans toutes ses composantes, du cinéma (documentaire - de fiction - d'animation) au jeu vidéo en passant par les réalités virtuelle et augmentée, constituent le nouveau secteur d'activité sur lequel reposera une partie des actions du CTL. La vidéo deviendra un nouvel élément constituant de la médiation dans tous les domaines couverts par la médiathèque (littérature, cinéma, arts visuels, jeu, nature, musique...).



légende photo

Ouverture de la Micro-Folie du Pays d'Héricourt un musée numérique : le cœur de la Micro-Folie

Premier axe de développement du CTL, le projet Micro-Folie s'installe à la médiathèque et permet un accès privilégié à de grandes œuvres de notre patrimoine culturel et artistique.

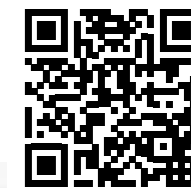
Réunissant sous forme numérique des centaines de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées nationaux et internationaux, cette galerie d'art virtuelle mêlant arts plastiques, spectacle vivant, design, architecture, est une offre culturelle unique et ludique.

À visiter seul, en famille ou entre amis, le musée numérique donne accès à une multitude de trésors et permet à l'équipe de la médiathèque d'y intégrer des animations variées (jeux de rôle, projections de films, conférences, ateliers artistiques...).

Un nouveau site internet pour la Médiathèque

Vitrine en ligne de l'ensemble des services proposés, le nouveau site internet de la médiathèque est un outil de valorisation du service et de ses actions. Au-delà de l'accès à tous les documents disponibles au prêt, il permet à chaque emprunteur de consulter son espace personnel, d'interagir avec les médiathécaires et d'être informé de toutes les actualités de la structure.

Adresse du site : mediatheque.payshericourt.fr



École de musique intercommunale



BUDGET : 931 639 €

23 agents

60 participants au 2^e concours de trompette

2 représentations du spectacle « Sister Act » par l'ensemble Choréa

1342 élèves inscrits en 2021

Les missions

L'École de Musique du pays d'Héricourt a pour fonction principale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. L'établissement est également un lieu de ressource pour les structures amateurs à vocation artistique et un centre d'animation de la vie culturelle territoriale.

Conformément aux textes généraux concernant l'enseignement artistique spécialisé émis par le Ministère de la

Culture, la Charte de l'enseignement artistique spécialisé et le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique, l'établissement :

- remplit des missions d'éducatrices artistiques et culturelles fondées sur un enseignement artistique spécialisé et ce, sur les pré-cycles et les trois premiers cycles d'apprentissages,

- globalise la formation des élèves en mettant en place des passerelles entre la formation instrumentale, la formation musicale, les pratiques collectives et en formalisant les objectifs et contenus communs à ces trois disciplines,

- offre un environnement adapté au développement des pratiques artistiques des amateurs.



Une année placée sous le signe de la reprise

L'année 2021 a été un peu moins perturbée que 2020, cependant la situation sanitaire n'était pas encore très favorable. L'école a tout de même pu reprendre un fonctionnement « plus normal ».

Reprise d'un enseignement musical plus exigeant

Suivant les périodes et la situation sanitaire du moment, les professeurs ont assuré leurs cours en visio et en présentiel. L'école avait maintenu un protocole sanitaire strict, bien suivi par les parents et les élèves. À partir de septembre, ce protocole avait été allégé.

Nous avons pu constater une grande envie de la part des parents, des professeurs et des élèves de poursuivre les cours dans le bâtiment et de retrouver des contacts humains qui manquaient à tous.

Reprise des activités musicales et des projets d'envergure

L'équipe de l'École de Musique a su s'adapter, une fois de plus, à la situation du moment pour organiser les projets. Certains ont été mis en place par vidéo, comme un concert des professeurs consacré au 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine (Les Animaux Modèles), et diffusé dans les écoles par l'intermédiaire de l'Éducation Nationale.



Jury du concours de trompette

La deuxième édition du concours national de trompette d'Héricourt a pu également avoir lieu grâce à des participations en distanciel : une soixantaine de candidats ont répondu présents et ont fait parvenir leurs prestations par vidéo. Le jury s'était déplacé à Héricourt et a évalué les candidats sur grand écran.

Quant à Choreia, son spectacle du mois de mai n'ayant pas pu avoir lieu, le groupe a participé à la réalisation d'un clip vidéo au fort du Mont Vaudois, clip très apprécié par les internautes.

Par ailleurs, les activités en présentiel ont également pu reprendre quand le protocole sanitaire s'est allégé. De cette façon, les orchestres d'élèves ont donné un concert en juin devant un public.

La situation sanitaire s'étant stabilisée en fin d'année, deux événements ont eu lieu : d'une part le concert d'hiver de l'Orchestre d'Harmonie, au cours duquel Dominique DEFAUX a passé la baguette à Cédric MARTINEZ. D'autre part, l'ensemble Choreia s'est produit au cours de 2 soirées en interprétant « Sister Act » et avec la participation des Burlesques en première partie.



Spectacle Sister Act

À noter également que l'École de Musique avait à cœur de rendre hommage à Jean-Pierre MICHEL, en participant avec l'Harmonie junior à la cérémonie organisée par la municipalité à la Halle Marcel CERDAN.

Reprise des actions en direction des enfants

L'École de Musique a renoué avec les découvertes des instruments au cours de différentes actions :

- Les professeurs se sont déplacés dans les écoles pour animer des mini-

concerts et présenter les instruments aux enfants.

- Début juillet, l'École de Musique a ouvert ses portes au public. De nombreux enfants et parents ont pu découvrir les instruments et les locaux.

- Par ailleurs, toute l'équipe était présente au forum des associations

en septembre. Des stands avaient été installés sur le parking et les professeurs se tenaient à la disposition des enfants pour leur permettre d'essayer les instruments.

Enfin, les vidéos présentant les instruments, sont toujours visionnées sur les réseaux sociaux par les écoles.



Portes ouvertes



Animation à l'école Ploye

Un établissement d'enseignements artistiques toujours aussi fréquenté

Malgré les deux dernières années très perturbées, l'École de Musique reste très active et très attractive. La fréquentation est toujours la même : nous totalisons en 2021 342 élèves.

Quelques chiffres : 137 élèves résident à Héricourt, Byans, Bussurel ou Tavey ; 145 élèves dans les villages voisins et 60 viennent de l'extérieur. La moyenne d'âge actuelle est de 25 ans et l'âge de nos élèves va de 4 à 80 ans. 179 ont suivi les cours de formation musicale, 187 sont inscrits en formation instrumentale et 220 élèves ont participé aux activités des différents ensembles de pratique collective.

L'année 2021 aura été une année tout de même bien remplie, tant sur le plan administratif que pédagogique et musical. Le plaisir de fréquenter cet établissement culturel reste le même pour tous : parents, professeurs, élèves. Le projet d'établissement impulsé par la Direction Générale reste un objectif à court terme pour fixer la trajectoire du développement de l'École de musique.

Développement sportif



Luc BOULLÉE
Vice-Président

EN CHIFFRES

BUDGET : 521 978 €

5 agents

6 équipements sportifs gérés par la CCPH

15 séances de natation par enfant pour l'année scolaire

Équipements sportifs communautaires

La CCPH gère plusieurs équipements sportifs (Le terrain synthétique de Brevilliers, le stabilisé d'Héricourt, le Centre Sportif Intercommunal André Girard, le gymnase du champ de foire et le plateau sportif du Collège Pierre et Marie CURIE) qui font l'objet chaque année de nombreuses demandes d'utilisation de part des associations de la CCPH. Le bassin d'apprentissage est le dernier équipement construit qui complète l'offre sportive proposé sur le Pays d'Héricourt.

La piste de BMX reconnue d'intérêt communautaire

La piste de BMX de Champey créée à l'origine par la commune de Champey fait partie des 2 seules pistes BMX du Département de la Haute Saône (avec celle de Vesoul) et référencées dans le schéma départemental des équipements sportifs.

Construite en 1985 pour répondre à la demande du club local, la piste de Champey a acquis au fil des années une notoriété régionale avec l'accueil de belles manifestations, de compétitions de tous niveaux y compris des challenges France.

Régulièrement, des investissements sont donc nécessaires pour faire évoluer la pratique sportive mais aussi pour respecter les changements des normes fédérales.

À ce jour, le club compte 62 licenciés provenant de 5 communautés de communes de Haute-Saône et de Territoire de Belfort. Aujourd'hui, le club se voit limiter dans son développement et ne peut plus accueillir des nouveaux licenciés en raison des créneaux d'entraînement qui sont saturés. Aussi, les élus communautaires ont décidé lors du conseil du 4 novembre ont reconnu l'intérêt communautaire de cet équipement afin de consolider la dynamique engagée par le club en prenant en charge le programme de travaux d'autant que la CCPH mobilisera plus facilement les subventions sur ce type de projet.

Vue aérienne de la piste de BMX



Le bassin d'apprentissage de la natation scolaire

Le bassin d'apprentissage accueille l'ensemble des élèves de primaire du Pays d'Héricourt, du CP au CM2, afin de les accompagner dans le cadre scolaire vers l'apprentissage de la natation.

De manière dérogatoire, compte tenu de la proximité avec l'équipement, 2 classes de l'école Maternelle Paris utilisent également cet équipement.

Les séances sont organisées sur 4 périodes au cours de l'année scolaire.

Chaque classe bénéficie ainsi, sauf fermeture exceptionnelle pour COVID, de 2 périodes soit un nombre total de 15 séances pour chaque élève.

Les enfants du périscolaire d'Héricourt fréquentent également ce site à raison

de 2 séances par semaines les lundis et jeudis.

En 2021, compte tenu des conditions climatiques et des restrictions sanitaires impactant l'organisation des sorties lors du centre de loisirs d'été du Pôle Cadet Rousselle, les enfants ont pu se rendre au bassin afin de pratiquer des activités aquatiques de type parcours et jeux de ballons.

Tout au long de l'année, le bassin d'apprentissage, tout comme les autres équipements sportifs de la Communauté de communes, a vécu au rythme des mesures sanitaires et des évolutions de protocole avec des périodes d'ouvertures et de fermetures mais également des adaptations des conditions d'accueil.





Dahlila MEDDOUR
Vice-Présidente

Le Relais Petite Enfance



BUDGET : 128 128 €

2 agents

33 ateliers d'éveil hebdomadaires dont **9** « zoom éveil »

14 assistantes maternelles différentes en formation continue

171 assistantes maternelles en activité*

1 semaine de prévention des accidents domestiques

198 familles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service

103 assistantes maternelles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service

621 places potentielles d'accueil (dont **177** réservées uniquement à des enfants de **3 à 18** ans)
*source Relais soft au 08/12/2021

Les missions

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil conduite en 2021, l'ordonnance 2021-611 renomme les RPAM en RPE (Relais Petite Enfance). Ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'informations pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Un nouveau référentiel national CNAF vient préciser et étendre l'ensemble de leurs missions. Deux évolutions majeures sont à noter :

- la généralisation de la mission d'aide au départ en formation continue des assistants maternels à l'ensemble des RPE, jusque-là facultative,
- l'assistance auprès des assistants maternels dans leurs nouvelles obligations d'inscription et de déclaration sur le site mon enfant.fr.

En sus des missions de conseil et d'assistance juridique, les RPE conduisent des actions d'animation et d'ateliers concourant à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Trois nouveautés cette année

Une année 2021 en demi-teinte en raison des nombreux aléas liés à la situation COVID. Pour autant, les différents temps d'éveils et festifs ont continué à dynamiser le service.

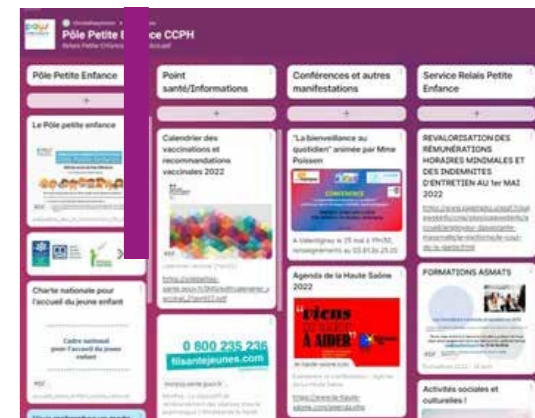
Les « zoom éveil » :

La crise sanitaire COVID a suspendu les temps d'éveil en présentiel au premier trimestre 2021 ce qui a amené l'équipe à innover et à trouver d'autres alternatives. Ainsi les « zooms éveil » sont nés avec pour principal objectif de garder le lien avec les professionnelles et les enfants. Une petite demi-heure de visio hebdomadaire tournée autour de chansons et d'éveil aux histoires grâce au partenariat créé avec la médiathèque. Une participation limitée des assistantes maternelles mais régulière.



Les ateliers d'éveil aux sons :

Une fois par mois, Baptiste JEANDEL, praticien du son, a proposé aux assistantes maternelles et aux enfants un atelier sonore atypique. Le groupe découvre des instruments et des sons du monde souvent inconnus, des chants et jeux sonores sont aussi au programme de ce moment « enveloppant ».



Le Padlet :

Autre nouveauté 2021 : le PADLET du Pôle. Un outil numérique tendance et intéressant qui permet d'éviter la surcharge de mails aux usagers et centralise les différentes informations. Le Padlet permet de retrouver rapidement les documents pour les assistantes maternelles et les familles. Il dynamise la mutualisation des informations pour les deux services du Pôle Petite Enfance et propose de nombreuses informations législatives, articles professionnels, idées d'activités et autres rubriques diverses.



Atelier d'éveil aux sons

Des temps d'éveil et de plaisir

Temps d'éveil aux histoires



Ces temps d'éveil aux histoires sont mutualisés avec un groupe de 6 enfants et l'équipe du multi-accueil.

Temps d'éveil du mardi et vendredi



Temps d'éveil psychomoteur



Formation continues, les assistantes maternelles toujours au rendez-vous

La crise sanitaire a démontré toute l'importance du métier d'assistant maternel dans le quotidien des français. Il joue un rôle essentiel dans l'accompagnement individualisé des enfants et dans leur développement. Le RPE soutient la professionnalisation du métier d'assistant maternel et contribue à le valoriser en proposant plusieurs formations chaque année visant à développer des savoirs spécialisés et adaptés répondant aux besoins des professionnels et des parents employeurs.

L'objectif est de permettre à chaque assistant maternel de devenir acteur de son parcours professionnel en le construisant à son rythme !

Pour optimiser l'organisation de groupes de formation et varier l'offre, un partenariat efficace a été mis en place depuis quelques années avec les RPE de la CC du Pays de Lure et de la CC Rahin-Chérimont.

En 2021, de nombreuses professionnelles qui ont répondu présentes malgré les contraintes imposées par le contexte sanitaire (Port du masque, repas individuels,...) puisque toujours motivées par l'envie d'acquiescer de nouvelles compétences et de valoriser la qualité de leur travail.

6 formations ont lieu avec pour thématique :

- Construire son livret d'accueil,
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier,
- Gérer son stress en situation professionnelle,
- Parler avec un mot et un signe,
- Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel,
- Recyclage SST.

Coup de projecteur sur les actions communes aux deux services du Pôle Petite Enfance

Une semaine riche en échanges, en rencontres et partenariats !



Deux moments clef ont marqué cette année 2021 grâce à un solide partenariat avec le service médiathèque.

La semaine de prévention des dangers domestiques à la Cavalerie : Depuis plus de deux ans la semaine de prévention des accidents domestiques était attendue sur notre territoire. Une semaine portée par les services Petite Enfance, la médiathèque et le service périscolaire de la CCPH en partenariat avec les Communautés de Communes de Lure et de Villersexel. Elle a enfin pu se dérouler du 30 novembre au 4 décembre 2021.

Une exposition géante « la maison de tous les dangers » proposée, par l'organisme PREVENTEURE à un large public, pour mieux comprendre comment les jeunes enfants voient le monde qui les entoure et ainsi permettre aux adultes de mieux les protéger.



L'exposition s'est déroulée sur une semaine alternant visites guidées et spectacles interactifs (« Sébastien au pays des dangers ») pour les scolaires. Une semaine riche en partenariats ateliers ludiques pour les familles, périscolaires, étudiants et professionnels de la petite enfance :

- Les sapeurs-pompiers d'Héricourt (Visite de l'ambulance et du camion) ;
- Activia science (Dangers de l'électricité) ;
- Association Maif (Robot BlueBot et Riskou) ;
- Association O2 (Jeux les petits champions de la sécurité) ;
- Liquid Creatives (Atelier sur les risques liés aux produits ménagers) ;
- La Croix-Rouge (Atelier autour des dangers et gestes de premiers secours) ;
- Le Cœur sur la patte (Prévention de la morsure du chien).

EN CHIFFRES

600 élèves de 12 écoles de la CCPH ont assisté aux 13 représentations du spectacle « Sébastien au pays de tous les dangers » et 30 enfants du service Périscolaire de la CCPL.

51 enfants du service Périscolaire ont assisté aux différents ateliers du mercredi matin avec un moment phare « La visite des camions des pompiers ».





La semaine du « Merveilleux » :

Dans le cadre d'un projet de territoire communautaire porté par la compagnie « un Château en Espagne » les assistantes maternelles et les enfants des deux services du Pôle ont pu assister au spectacle « Merveille » une belle introduction pour la reprise de septembre.

Un moment de pure douceur proposant aux tout petits un voyage au pays du minuscule et des merveilles. Le spectacle a ensuite été suivi d'un atelier d'art plastique animé par une plasticienne professionnelle. Les enfants qui avaient récoltés de petits objets précieux ont pu créer leur propre gravure « merveilleuse ».

Chacun aura pu donner sa propre définition du « merveilleux » ...et laisser libre cours à son imagination.

Le service multi accueil

Les missions :

Pour répondre aux problématiques actuelles, nous avons axé notre pratique dans une logique éducative d'ouverture au monde extérieur. Cela permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble.
- Lutter contre les inégalités.
- Sensibiliser à l'environnement et à la nature.

Dans cette même dynamique, la CCPH s'attache à favoriser l'accueil et l'intégration des jeunes enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie dans le service.

EN CHIFFRES

BUDGET : 519 248 €

10 agents

83 enfants différents accueillis dont **59** d'Héricourt

38 606 heures de présence réelles

40 880 heures facturées

216 jours d'ouverture

3 accueils Aide sociale à l'enfance pour **343** heures de présence

La vie à la crèche cette année

Le projet pédagogique annuel

Dans le cadre d'un projet piloté par la Médiathèque intercommunale en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la compagnie un Château en Espagne, nous avons retenu le thème de : Merveilles et nature pour l'année 2021-2022.

Cela recouvre beaucoup de possibilités. Tout est merveille. Il s'agit de regarder le monde avec des yeux d'enfant.

La motricité libre

La pandémie n'a pas empêché les enfants d'exercer librement leur motricité, un besoin essentiel à leur bon développement.



Merveilles et nature

À l'extérieur



Les ateliers proposés

Malgré les restrictions des ateliers d'éveil ont été proposés quotidiennement dans le respect des consignes sanitaires.

Peinture, collage, encre, bulles, éveil musical, table à savon...

Temps de lecture, chant et comptines, verbalisation...

Peinture, « Mélange de couleurs »...

La pratique du langage signé

L'équipe a su maintenir la continuité du projet en pratiquant la communication gestuelle auprès des tous petits renforçant ainsi la compréhension des enfants malgré le port du masque quotidien.

Les moments festifs

Les anniversaires, fêtes de fin d'année, c'est toujours un moment plein de magie et d'émotion.

Responsable de table

Chez les grands, lors du temps de repas un enfant de chaque table est désigné « responsable » pour mettre la table en étant accompagné par la professionnelle référente. Nous avons fait le choix de conserver cette action car nous avons pu constater que cela favorisait l'estime de soi des enfants, ainsi que leur autonomie. Nous allons progressivement au cours de l'année adapter cette pratique au sein du service des petits-moyens. L'enjeu sera alors d'amener les plus petits à débarrasser la table en leur proposant de mettre leurs assiettes et leurs couverts dans un petit contenant. Cela permettra de favoriser leur autonomie lors de ce temps et d'instaurer petit à petit une continuité entre ce que l'enfant vit chez les petits et ce qu'il vivra en passant chez les grands.



La semaine Petite Enfance




Martine PÉQUIGNOT
 Vice-Présidente

EN CHIFFRES

Budget : 254 316 €

1 agent

Les missions

• Assurer l'animation territoriale des différents acteurs (partenaires institutionnels, structures d'insertion par l'activité économique, organismes

de formation, acteurs sociaux) à travers le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

• Renforcer l'action du service public de l'emploi en direction des demandeurs d'emploi les plus fragiles en proposant des actions thématiques : job dating, échanges entre acteurs et entreprises en recrutement, ...).

• Soutenir financièrement les acteurs de l'emploi et de l'insertion en cofinancement des fonds européens FSE.

• Soutenir financièrement l'activité économique des structures d'insertion par le recours à des marchés de prestations.

La politique emploi insertion de la CCPH : soutenir l'action des acteurs locaux

• ADCH : Convention Annuelle d'objectifs et de Moyens et consolidation de la structure par un apport aux fonds associatifs.

• Mission Locale : subvention de la mission d'accueil, information et insertion des jeunes de moins de 26 ans.

• JARDINS DU MONT VAUDOIS et FRIPVIE : subvention de la mission d'insertion et accompagnement.

• HMS et éRIGE : soutien à l'activité économique sous forme de marché de prestations.

Total des crédits CCPH mobilisés au bénéfice de la politique emploi/insertion :

120 921 € dont **10 000 €** en investissement.

Le PLIE

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus fragiles et fédérer les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

8 délibérations

1 commission emploi formation

1 convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône

11 comités techniques de suivi

1 réunion thématique mobilité

5 dialogues de gestion

1 speed dating animé par la Mission Locale

Le pilotage politique du PLIE

Le pilotage opérationnel du PLIE

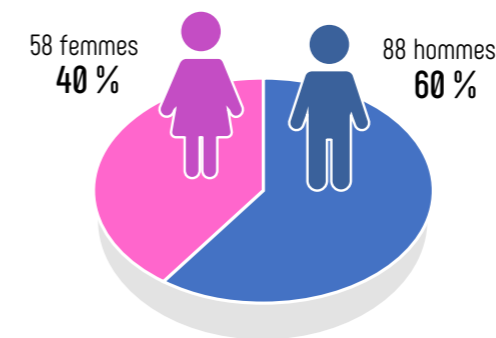
Le cofinancement d'actions soutenues par les fonds européens FSE : **42 115 €**

Le financement d'action hors FSE : **29 601 €**

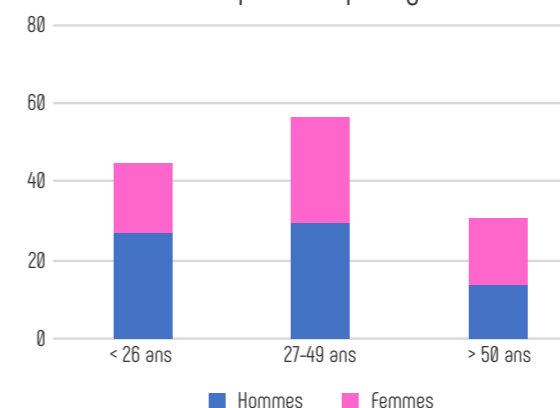
Le soutien à l'activité économique des structures d'insertion

Les bénéficiaires du PLIE en 2021

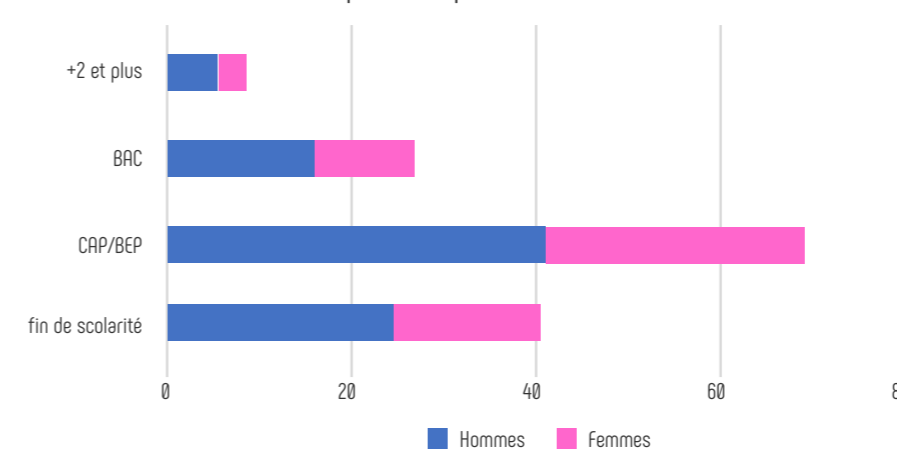
146 personnes ont bénéficié d'une ou plusieurs étapes dans le dispositif en 2021.



Répartition par âge



Répartition par niveau de formation



JOB DATING organisé en partenariat avec la Mission Locale le 23 novembre 2021

38 RSA

3 l'ASS

106 sont demandeur d'emploi de longue durée

84 personnes sont sorties du dispositif au 31 décembre 2021 dont **24** en sortie « positive » soit un taux de sortie positive de **28 %**.

62 personnes poursuivent leur parcours au sein d'une des structures partenaires de la CCPH.

Information Communication



Luc BOULLÉE
Vice-Président



Jean-Claude KUBLER
Conseiller délégué

EN CHIFFRES

- Budget :** 181 173 €
- 1** Agent
- 20** associations ont perçu une subvention de la CCPH
- 112 190** visiteurs ont parcouru notre site internet
- 307** personnes ont demandé des renseignements via le site
- 1** magazine communautaire a été édité

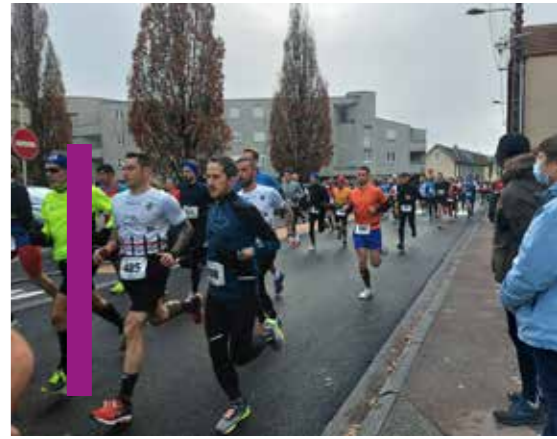
Les missions

- Informer de l'activité communautaire.
- Soutenir les évènements d'intérêt communautaire.
- Attribution de subventions.
- Édition de magazines communautaires et du rapport d'activité annuel.
- Animation du site internet de la CCPH.

Les associations retrouvent progressivement leurs habitudes

Cette année, les associations ont repris l'organisation de leurs manifestations malgré des contraintes sanitaires encore imposées. Cela a permis de retrouver un petit goût de liberté après une année de pandémie.

Pour 2021, 20 associations ont reçu une subvention pour un montant total de **84 179 €** participant ainsi à l'animation du Pays d'Héricourt.



Associations	Projet	Subvention
ADIL 70	Aide au fonctionnement en matière de droits au logement	100 €
Alternadiff	Organisation de concerts	2 000 €
APACH	Organisation de manifestations	1 500 €
Association concours de trompette	Organisation du 2ème concours de trompette	1 840 €
Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Héricourt et de la CCPH	Soutien au comité	27 189 €
Culture 70	Soutien à l'association	100 €
Espace Jeunes	Soutien aux missions d'intérêt général de l'association	19 000 €
FRIPVIE	Soutien à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté	1 000 €
Héricourt 2 roues	Achat de maillots	500 €
Histoire et Patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations et édition du cahier n°11	1 350 €
La Vaudoise Gym	Entretien du matériel de gymnastique	500 €
Les Amis de l'Humanité	Organisation d'un spectacle théâtre	150 €
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exécution du service nationale universel	100 €
Les Jardins du Mont Vaudois	Soutien aux missions d'insertion par l'activité économique	15 000 €
Musique et mémoire	Festival Musique et mémoire	1 000 €
Odysée du cirque	Organisation de divers ateliers et événements	3 000 €
Odysée du cirque	Festival du cirque	1 500 €
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
SGH Basket	Organisation de stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires	1 500 €
SGH Foot et Haute Lizaine Pays d'Héricourt	Classe de foot du Collège	4 100 €
TOTAL		84 179 €

les faits
marquants
de l'année

ZOOM sur la 10^e Fête du pain

Après 2 ans d'absence, le 18 juillet, les bénévoles de l'association des Amis du Fort du Mont Vaudois, artisans et artistes ont retrouvé avec un plaisir non dissimulé le public pour cette 10^{ème} fête du pain.

Les contraintes sanitaires encore en vigueur n'ont pas permis d'accueillir le nombre de visiteurs d'avant la pandémie. Toutefois, les 1 200 pains cuits au feu de bois dans les fours du fort ont été vendus très rapidement. Côté ambiance, des artisans, artistes et musiciens ont rythmé cette journée. Et les démonstrations de l'Odysée du cirque et du GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) de Belfort ont ravi petits et grands.



Moyens généraux, financiers et ressources humaines

Les différents services sont regroupés en différents pôles autour du Directeur Général dont la Direction des affaires générales qui regroupe les services Marchés, Finances, Comptabilité et Secrétariat général ainsi que l'accueil des publics.

- Direction Ressources Humaines **4** agents
- Direction des Affaires Générales **6** agents

EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2021, l'état des effectifs est le suivant :

- **103** agents titulaires 85,68 ETP
- **35** agents contractuels 19,38 ETP dont :
 - **3** CDI 1,56 ETP
 - **10** Contractuels sur emplois vacants **4,92** ETP
 - **5** Contractuels pour remplacement d'agents absents **4,14** ETP
 - **11** Contractuels pour renfort d'activité **4,90** ETP
 - **6** CUI/CAE **3,86** ETP

Soit un total de **138** agents pour **105,06** ETP

Ressources humaines

La direction des ressources humaines a mené de nombreux travaux durant l'année 2021 dont les échéances prenaient fin au 1er janvier 2022 au regard des obligations de l'actualité statutaire.

Par ailleurs, le renforcement des règles sanitaires dans le cadre du travail sur site pendant la période Covid 19, la gestion du suivi de l'absentéisme des agents pour Covid 19 ou isolement ont été des facteurs de tension permanente. Cela n'a pas empêché le service de satisfaire aux attendus et de traiter les dossiers suivants :

La mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Issues de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 (dit loi de transformation) et précisées par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les LDG établissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixent les modalités en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Volet carrières

519 arrêtés

106 contrats

2 comités techniques réunis

Volet paie

1815 paies

La résiliation unilatérale à l'initiative de l'assureur Sofaxis concernant le contrat collectif de prévoyance des agents

Au motif d'un contrat déficitaire, dénoncé par l'assureur lui-même, le service RH, aidé du CDG 70 a proposé en fin d'année aux agents de la CCPH un nouveau contrat de prévoyance accompagné d'une participation employeur pour chaque adhérent. Le challenge du service a été de rattacher tous les anciens adhérents au nouveau contrat. Désormais la MNT protège financièrement les agents dont l'absence prolongée pour maladie sous certaines conditions entraîne une perte de salaire.

La mise en conformité des 1607 heures

Cette même loi de transformation a abrogé le fondement légal du maintien des régimes dérogatoires de la durée légale du travail. En collaboration avec le Président, le DGS et les chefs de service, le

calcul du temps de travail a été révisé, ainsi que celui des congés légaux. Il a été nécessaire de créer des outils de contrôle et de suivi adaptés.

La mise en place du télétravail

L'État a signé en juillet 2021 un accord permettant de fixer les conditions de mise en œuvre du télétravail. Dans ces conditions, le service RH accompagné par le DGS et le Président, a décidé en fin d'année d'instaurer le télétravail sous certaines conditions. L'année 2022 sera une période de test.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN)

C'est un dispositif déclaratif entièrement dématérialisé qui permet une meilleure fiabilisation et transmissions des données concernant la paie et les cotisations associées. Après des débuts difficiles, (mise en demeure de l'URSSAF, anomalies bloquantes...) le service a fait face aux difficultés mois après mois.

Volet formation

50 agents sont partis en formation

286 jours de formation

Budget formation dépensé : **13 470 €**

Volet social

Chèques vacances : **6 300** chèques distribués pour **106** bénéficiaires

Mutuelle : **78** bénéficiaires au 31 décembre 2021

Prévoyance Sofaxis : **81** bénéficiaires au 31 décembre 2021

Comité des Oeuvres Sociales : Subvention de **28 461 €** versée au COS (Bon de Noël, bons de rentrées, sorties, chèques lire et disques, cartes fracas)

Allocations vacances : **1 394,24 €** versés pour **15** bénéficiaires



Budget 2021

Le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité (PFFS)

Le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité a été reconduit et adopté le 9 décembre pour 6 nouvelles années.

De manière synthétique, ce nouveau PFFS doit tenir compte du nouveau contexte fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation.

7 enjeux ont été retenus :

Compenser les communes de la fiscalité prélevée lors du PFF 2015-2020

Il s'agit de s'engager à reverser 588 853 € de fiscalité aux communes.

Assurer la garantie de la DGF/habitant par le CIF

L'objectif est de tendre vers un CIF proche de 0,55 afin de garantir la dotation d'intercommunalité communautaire.

Préserver le FPIC

Recette essentielle des budgets communaux et de celui de la CCPH le FPIC reste une ressource fragile qu'il faut sécuriser dans la continuité du pacte précédent. L'objectif est de sécuriser l'Effort Fiscal Agrégé qui doit être supérieur à l'indice.

Sécuriser la DSU

Dotation essentielle du budget de la ville centre, les engagements au sein de ce PFFS ne doivent pas fragiliser la DSU ce qui en fait un enjeu distinct.

Accompagner le besoin de financement de la CCPH pour réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement et faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement induites :

- Envisager une hausse de fiscalité du Foncier Bâti entre 50K€ et 150 K€ pour la CCPH et entre 50K€ et 150K€ pour les communes hors Héricourt.

- Activer dès 2022 le levier de l'emprunt pour profiter encore des taux compétitifs compte tenu des investissements communautaires programmés.

- Répartir 50/50 entre la commune et la CCPH le produit de la TA sur les ZAE au taux de 3 % et sur les ZA culturelles au taux de 2 %.

- Atteindre 0,60 % pour le versement mobilités à compter de 2023.

Mettre en place une politique de fonds de concours aux communes

Continuer à développer la mutualisation des services

Le PFFS est accompagné d'une clause de revoyure à mi-parcours mais pourra être ajusté chaque année en fonction des paramètres exogènes au territoire et des contraintes des lois de finances et qui viendraient modifier le contexte.

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	8 490 331,67 €	1 978 500,04 €	10 468 831,71€
Budget annexe OM	1 896 074,22 €	53 329,41 €	1 949 403,63 €
Budget annexe Transport	153 942,10 €	451,00 €	154 393,10 €
Budget annexe CAPC	125 641,67 €	77 928,12 €	203 569,79 €
Budget annexe ZAC des Guinottes	1 681 732,77 €	2 469 875,77 €	4 151 608,54 €
Budget annexe ZA des Champs Piot	70 531,27 €	70 317,27 €	140 848,54 €
TOTAL	12 418 253,70 €	4 650 401,61 €	17 068 655,31 €

La Communauté de Communes compte six budgets (Budget principal, Ordures Ménagères, Transport, Centre d'Affaires Pierre Carmien, ZAC des Guinottes et ZAC des Champs Piot).

Au total, ce sont **17 068 655,31 €** de dépenses qui ont été programmées en 2021: **12 418 253,70 €** en fonctionnement et **4 650 401,61 €** en investissement.

Endettement : 5 emprunts structurent les budgets pour un capital restant de 2 140 281 €.

Prêteurs	Budget	CRD au 31/12/2021	Année d'extinction
Caisse d'Épargne	OM	86 090,68 €	2029
Crédit agricole	Principal	645 000,00 €	2032
Banque Populaire	Principal	211 158,80 €	2028
Banque populaire	CAPC	46 032,18 €	2023
CDC	Principal	1 152 000,00 €	2037
TOTAL		2 140 281,66 €	

Budget principal Compte administratif 2021 Fonctionnement

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **8 490 331,67 €** soit **85,70 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **8 670 827,36 €** soit **87,52 %** des crédits votés. L'excédent de fonctionnement pour 2021 s'élève à **180 495,69 €**.

DEPENSES	2021	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
011 Charges à caractère général	2 433 711,01 €	1 984 592,68 €
012 Charges de personnel	4 260 635,10 €	4 127 391,16 €
014 Atténuations de produits	522 546,59 €	522 546,59 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	110 891,64 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	422 235,38 €	0,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €
65 Autres charges de gestion courante	1 661 351,00 €	1 372 622,70 €
66 Charges financières	9 566,26 €	9 566,26 €
67 Charges exceptionnelles	24 400,00 €	12 456,93 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	6 060,00 €	6 059,79 €
Total DEPENSES	9 906 728,04 €	8 490 331,67 €
Niveau de réalisation		85,70 %

RECETTES	2021	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 158 699,39 €	0,00 €
013 Atténuations de charges	60 000,00 €	63 217,55 €
042 Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
70 Produits des services	934 850,00 €	879 202,94 €
73 Impôts et taxes	5 308 016,69 €	5 259 349,69 €
74 Dotations, subventions et participations	2 426 214,52 €	2 403 770,41 €
75 Autres produits de gestion courante	12 575,00 €	14 763,81 €
77 Produits exceptionnels	10,00 €	44 160,52 €
Total RECETTES	9 906 728,04 €	8 670 827,36 €
Niveau de réalisation		87,52 %
Résultat sur l'exercice (excédent)		180 495,69 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		1 158 699,39 €
Résultat cumulé (excédent)		1 339 195,08 €

Budget principal Compte administratif 2021 Investissement

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **1 978 500,04 €** soit **48,91 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **3 363 246,34 €** soit **83,14 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2021 s'élève à **1 384 746,30 €**.

DEPENSES	2021	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	493 828,24 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	148 800,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
16 Remboursement d'emprunts	93 255,77 €	93 255,77 €
20 Immobilisations incorporelles	173 475,76 €	86 693,60 €
204 Subventions d'équipement versées	821 487,91 €	331 013,50 €
21 Immobilisations corporelles	712 141,79 €	226 949,82 €
23 Immobilisations en cours	1 563 951,12 €	1 202 632,91 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	12 000,00 €	11 592,00 €
27 Autres immobilisations financières	20 000,00 €	20 000,00 €
Total DEPENSES	4 045 303,03 €	1 978 500,04 €
Niveau de réalisation		48,91 %

RECETTES	2021	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
021 Virement de la section de fonctionnement	422 235,38 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	455 331,06 €	455 095,56 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 495 576,30 €	1 429 349,13 €
13 Subventions d'investissement reçues	1 672 160,29 €	1 476 169,68 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	1 631,97 €
Total RECETTES	4 045 303,03 €	3 363 246,34 €
Niveau de réalisation		83,14 %
Résultat sur l'exercice (excédent)		1 384 746,30 €
Résultat antérieur reporté (déficit)		- 493 828,24 €
Résultat cumulé (excédent)		890 918,06 €
Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)		1 565 241,99 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)		2 230 113,14 €

Budget annexes
Ordures ménagères
Compte administratif 2021
Fonctionnement

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 896 074,22 €** soit **96,76 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **1 876 010,98 €** soit **95,73 %** des crédits votés. Le déficit de fonctionnement pour 2021 s'élève à **20 063,24 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	198 071,51 €	170 658,63 €
012	Charges de personnel	393 000,00 €	392 448,33 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	9 054,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,59 €
65	Autres charges de gestion courante	1 149 500,00 €	1 123 040,49 €
66	Charges financières	1 997,75 €	1 997,75 €
67	Charges exceptionnelles	6 686,00 €	6 577,91 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 096,52 €	30 096,52 €
Total DEPENSES		1 959 660,37 €	1 896 074,22 €

Niveau de réalisation **96,76 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	119 823,85 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	17 664,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
70	Produits des services	1 477 500,00 €	1 499 228,20 €
74	Dotations, subventions et participations	74 000,00 €	70 368,12 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	38,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	376,14 €
78	Reprise sur amortissements, dépréciation et provisions	287 096,52 €	287 096,52 €
Total RECETTES		1 959 660,37 €	1 876 010,98 €

Niveau de réalisation **95,73 %**

Résultat sur l'exercice (déficit) **-20 063,24 €**
 Résultat antérieur reporté (excédent) **119 823,85 €**
 Résultat cumulé (excédent) **99 760,61 €**

Budget
Ordures ménagères
Compte administratif 2021
Investissement

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **53 329,41 €** soit **10,10 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **174 690,52 €** soit **33,08 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2021 s'élève à **121 361,11 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
16	Remboursement d'emprunts	9 739,97 €	9 739,97 €
21	Immobilisations corporelles	397 074,57 €	42 349,44 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		528 054,54 €	53 329,41 €

Niveau de réalisation **10,10 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	356 799,95 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	171 254,59 €	171 254,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	3 435,93 €
Total RECETTES		528 054,54 €	174 690,52 €

Niveau de réalisation **33,08 %**

Résultat sur l'exercice (excédent) **121 361,11 €**
 Résultat antérieur reporté (excédent) **356 799,95 €**
 Résultat cumulé (excédent) **478 161,06 €**
Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent) 101 297,87 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent) 577 921,87 €

**Budget annexe
Transport À la Demande
Compte administratif 2021
Fonctionnement**

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **153 942,10 €** soit **21,86 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **549 535,80 €** soit **78,05 %** des crédits votés. L'excédent de fonctionnement pour 2021 s'élève à **395 593,70 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	618 954,10 €	152 823,60 €
012	Charges de personnel	64 000,00 €	0,00 €
014	Atténuation de produits	10 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €
Total DEPENSES		704 072,60 €	153 942,10 €

Niveau de réalisation **21,86 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	55 921,60 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	12 300,00 €	11 747,26 €
73	Produits issus de la fiscalité	510 000,00 €	448 615,73 €
74	Subventions d'exploitation	125 400,00 €	88 721,81 €
Total RECETTES		704 072,60 €	549 535,80 €

Niveau de réalisation **78,05 %**

Résultat sur l'exercice (excédent) **395 593,70 €**
 Résultat antérieur reporté (excédent) **55 921,60 €**
 Résultat cumulé (excédent) **451 515,30 €**

**Budget annexe
Transport À la Demande
Compte administratif 2021
Investissement**

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **451 €** soit **2,32 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **1 118,50 €** soit **5,76 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2021 s'élève à **667,50 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 962,50 €	0,00 €
Total DEPENSES		19 413,50 €	451,00 €

Niveau de réalisation **2,32 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 295,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 118,50 €	1 118,50 €
Total RECETTES		19 413,50 €	1 118,50 €

Niveau de réalisation **5,76 %**

Résultat sur l'exercice (excédent) **667,50 €**
 Résultat antérieur reporté (excédent) **18 295,00 €**
 Résultat cumulé (excédent) **18 962,50 €**

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	396 261,20 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	470 477,80 €

**Budget annexe
Centre d'affaires
Pierre Carmien
Compte administratif 2021
Fonctionnement**

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **125 641,67 €** soit **95,20 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **112 424,95 €** soit **85,18 %** des crédits votés. Le déficit de fonctionnement pour 2021 s'élève à **13 216,72 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	47 504,00 €	44 057,75 €
012	Charges de personnel	4 100,00 €	3 939,37 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	2 727,50 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €
66	Charges financières	2 704,01 €	2 704,01 €
Total DEPENSES		131 796,05 €	125 641,67 €
Niveau de réalisation		95,20 %	

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	17 661,52 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
70	Produits des services	18 000,00 €	16 999,75 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	43 611,67 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	499,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 699,00 €	9 699,00 €
Total RECETTES		131 976,05 €	112 424,95 €
Niveau de réalisation		85,18 %	
Résultat sur l'exercice (déficit)		- 13 216,72 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		17 661,52 €	
Résultat cumulé (excédent)		4 444,80 €	

**Budget annexe
Centre d'affaires
Pierre Carmien
Compte administratif 2021
Investissement**

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **77 928,12 €** soit **44,05 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **74 940,54 €** soit **42,36 %** des crédits votés. Le déficit d'investissement pour 2021 s'élève à **2 987,58 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	24 753,79 €	24 753,79 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 818,89 €	441,30 €
23	Immobilisations en cours	107 720,75 €	11 117,50 €
Total DEPENSES		176 908,96 €	77 928,12 €
Niveau de réalisation		44,05 %	

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 968,42 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 940,54 €	74 940,54 €
Total RECETTES		176 908,96 €	74 940,54 €
Niveau de réalisation		42,36 %	
Résultat sur l'exercice (déficit)		- 2 987,58 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		101 968,42 €	
Résultat cumulé (excédent)		98 980,84 €	
Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)		- 16 204,30 €	
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)		103 425,64 €	

**Budget annexe
ZAC des Guinnottes
Compte administratif 2021
Fonctionnement**

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 681 732,77 €** soit **47,14 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **1 924 132,77 €** soit **53,94 %** des crédits votés. L'excédent de fonctionnement pour 2021 s'élève à **242 400 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	230 840,00 €	134 974,52 €
023	Virement à la section d'investissement	1 788 845,60 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 704,00 €	12 657,00 €
66	Charges financières	3 304,00 €	3 304,00 €
Total DEPENSES		3 567 290,85 €	1 681 732,77 €

Niveau de réalisation **47,14 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	197 350,65 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 788 845,60 €	1 699 875,77 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 704,00 €	12 657,00 €
70	Produits des services	1 128 742,00 €	241 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59 228,60 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	380 420,00 €	0,00 €
Total RECETTES		3 567 290,85 €	1 924 132,77 €

Niveau de réalisation **53,94 %**
 Résultat sur l'exercice (excédent) **242 400,00 €**
 Résultat antérieur reporté (excédent) **197 350,65 €**
 Résultat cumulé (excédent) **439 750,65 €**

**Budget annexe
ZAC des Guinnottes
Compte administratif 2021
Investissement**

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **2 469 875,77 €** soit **74,38 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **1 911 218,03 €** soit **57,56 %** des crédits votés. Le déficit d'investissement pour 2021 s'élève à **558 657,74 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	731 597,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 788 845,60 €	1 669 875,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	800 000,00 €
Total DEPENSES		3 320 442,85 €	2 469 875,77 €

Niveau de réalisation **74,38 %**

RECETTES		2021	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	1 788 845,60 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 531 597,25 €	1 530 797,25 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	380 420,78 €
Total RECETTES		3 320 442,85 €	1 911 218,03 €

Niveau de réalisation **57,56 %**

Résultat sur l'exercice (déficit)	- 558 657,74 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 731 597,25 €
Résultat cumulé (déficit)	- 1 290 254,99 €
Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 318 257,74 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 850 504,34 €

**Budget annexe
ZAC Champ Piot
Compte administratif 2021
Fonctionnement**

En 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **70 531,27 €** soit **25,85 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **70 531,27 €** soit **25,85 %** des crédits votés. La section de fonctionnement se solde par un résultat à **0 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	67 900,00 €	1 874,27 €
023	Virement à la section d'investissement	136 343,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	68 443,00 €	68 443,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	214,00 €	214,00 €
Total DEPENSES		272 900,00 €	70 531,27 €

Niveau de réalisation 25,85 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
042	Opérations d'ordre entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	214,00 €	214,00 €
75	Autres produits de gestion courante	136 343,00 €	0,00 €
Total RECETTES		272 900,00 €	70 531,27 €

Niveau de réalisation 25,85 %
 Résultat sur l'exercice 0,00 €
 Résultat antérieur reporté 0,00 €
 Résultat cumulé 0,00 €

**Budget annexe
ZAC Champ Piot
Compte administratif 2021
Investissement**

En 2021, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **70 317,27 €** soit **34,34 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **68 443,00 €** soit **33,42 %** des crédits votés. Le déficit d'investissement pour 2021 s'élève à **1 874,27 €**.

DEPENSES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 443,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 343,00 €	70 317,27 €
Total DEPENSES		204 786,00 €	70 317,27 €

Niveau de réalisation 34,34 %

RECETTES		2021	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
021	Virement de la section de fonctionnement	136 343,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 443,00 €	68 443,00 €
Total RECETTES		204 786,00 €	68 443,00 €

Niveau de réalisation 33,42 %

Résultat sur l'exercice - 1 874,27 €

Résultat antérieur reporté (déficit) - 68 443,00 €

Résultat cumulé - 70 317,27 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice	- 68 443,00 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 70 317,27 €

Services techniques



L'année 2021 marque la structuration d'un véritable service technique avec une équipe composée en fin d'année de 3 agents.

Les missions principales

- Assurer le suivi des chantiers de construction.
- Encadrer et manager les agents de services.
- Gérer les plannings d'utilisation des équipements sportifs.
- Entretien la flotte des véhicules.

• Gérer et entretenir l'ensemble du patrimoine bâti de la CCPH et de la voirie communautaire.

• Entretien les espaces verts communautaires.

• Effectuer les travaux en régie et suivre les prestations confiées à des entreprises.

EN CHIFFRES

3 Agents

12 Agents de services

Pour 2021, 595 interventions ont été réalisées sur les bâtiments communautaires dont certains exigent un suivi quotidien comme le bassin d'apprentissage de la natation scolaire

particulièrement complexe dans son fonctionnement et contrôlé par l'ARS pour garantir les conditions de sécurité et sanitaires.

Le chantier le plus emblématique pour 2021 est la construction du pôle périscolaire des chènevières, réceptionné à l'été 2021, équipement qui dispose de panneaux photovoltaïques suite à un partenariat exemplaire avec le SIED.

Suite aux diagnostics de performance énergétique réalisés sur 4 bâtiments communautaires, la Médiathèque a été retenue comme prioritaire pour une rénovation énergétique de grande ampleur dès 2022.



Pôle des Chenevières en travaux



Médiathèque



Pôle des Chenevières

Au fil des années, la CCPH n'a cessé de se doter de nouveaux équipements au service de la population et les services techniques ont à cœur d'entretenir ce parc avec soin et pour ce faire dispose désormais d'un budget dédié.

Ce sont en effet près de 30 bâtiments distincts qu'il faut gérer toute l'année pour une surface de plus de 17 000 m². Autant dire que chaque jour connaît son lot de surprises y compris les week-ends et jours fériés.

Le mot du Directeur Général des Services

Comme chaque année, la publication du rapport d'activité est l'occasion de rendre compte du travail réalisé par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt sur son territoire.

Cette restitution par chacun des services de son activité, permet de témoigner de l'ancrage de notre établissement dans le paysage institutionnel et vous pouvez ainsi mesurer la richesse et la diversité des actions qui sont conduites dans chaque domaine de compétence par notre intercommunalité que ce soit dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers des chantiers d'intérêt communautaire.

2021 reste toutefois une année encore contrainte par la crise sanitaire, économique et sociale qui a exigé de la part des services des adaptations constantes et une vigilance de tous les instants pour garantir du mieux possible la continuité des actions de services publics qui nous sont confiées.

Malgré la fatigue parfois et la lassitude souvent qui ont accompagné nos équipes au gré des protocoles et circulaires interministérielles, je retiens l'engagement sans faille de tous les agents, leur professionnalisme remarquable et leur grande faculté d'adaptation.

2021 est une année qui marquera l'intercommunalité avec l'exercice d'une nouvelle et belle compétence assumée en régie, la gestion des transports scolaires et ce sont plus de 1000 élèves qui dès la rentrée de septembre 2021 ont été pris en charge gratuitement par la communauté de communes.

Afin de donner du sens à cette nouvelle responsabilité, les services ont été restructurés et est née la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable qui incarne désormais nos politiques d'aménagement du territoire et de mobilités.

Le Pays d'Héricourt poursuit sa dynamique pour être encore plus attractif et plus compétitif ainsi que l'illustre ce rapport d'activité et je vous en souhaite une bonne lecture.



Fabrice VRILLACQ
Directeur Général des Services



Maison du Territoire
3 rue Niemöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

www.payshericourt.fr



AIBRE
BELVERNE
BREVILLIERS
BUSSUREL
CHAGEY
CHALONVILLARS
CHAMPEY
CHAVANNE
CHENEBIER
COURMONT
COISEVAUX
COUTHENANS
ÉCHENANS S/M¹ VAUDOIS
ÉTOBON
HÉRICOURT
LAIRE
LE VERNOY
LUZE
MANDREVILLARS
SAULNOT
TAVEY
TRÉMOINS
VERLANS
VILLERS SUR SAULNOT
VYANS LE VAL